

# Suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **134 (2012)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

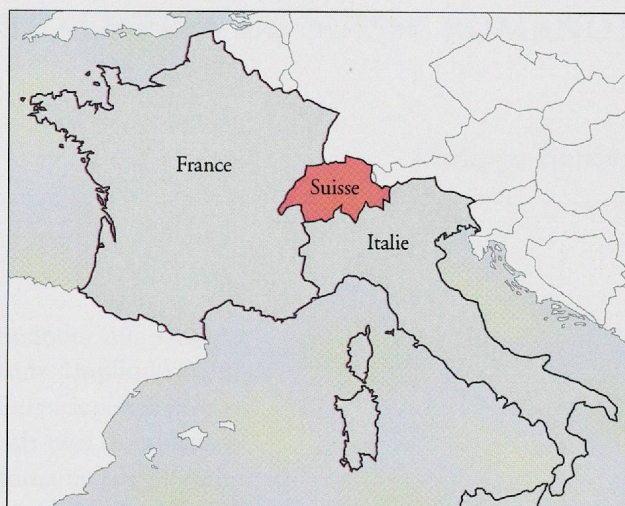
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

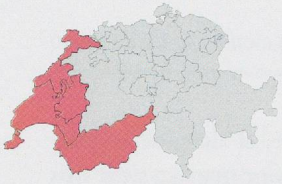
## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# SUISSE







## CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE VESTIGES D'ÉPOQUE ROMAINE. QUELQUES EXEMPLES DE SUISSE ROMANDE

Philippe BRIDEL

Il a semblé utile aux organisateurs du colloque de nous demander une synthèse régionale présentant la valorisation des sites de Suisse romande. Impliqué depuis près de quarante ans dans ce travail de Sisyphe que sont la conservation et la présentation au public de monuments romains, d'abord à Nyon, puis plus durablement à Avenches, j'ai pu suivre aussi l'activité déployée dans ce domaine sur plusieurs sites de la partie occidentale du territoire des Helvètes et bénéficier des conseils et expériences de quelques collègues, le plus souvent archéologues cantonaux ou conservateurs des monuments, tous soucieux de préserver un patrimoine, bâti ou ruiné, en le rendant visible et compréhensible par un public aussi large que possible.

### LES CONTRAINTES ET LES ALÉAS D'UNE DÉMARCHE SÉCULAIRE

Cette double mission de conservation et de présentation, ancrée dans les lois cantonales, depuis plus d'un siècle pour l'État de Vaud, est l'héritière d'un vaste mouvement de recherche des traces matérielles de notre passé remontant pour l'essentiel à la fin du XIX<sup>e</sup> s., porté par l'affirmation de l'identité nationale suisse que la révision de la Constitution de 1874 venait de sanctionner. Le redéploiement ou la création de sociétés savantes, telles la Société pour la conservation des monuments historiques ou l'Association Pro Aventico, l'institution dès 1915 d'une Commission fédérale des Monuments historiques, expert scientifique des travaux réalisés par les cantons et conseil de l'Office fédéral de la culture pour l'allocation des subsides qu'il leur accorde, ont longtemps permis de pallier les insuffisances notoires de certains cantons, tant en personnel qualifié qu'en ressources financières adéquates. Une doctrine s'est ainsi peu à peu instaurée en matière de conservation des monuments, alimentée par les recherches de quelques passionnés particulièrement soucieux d'authenticité, de qualité technique et de la valeur didactique ou pédagogique de leurs interventions de restauration. Reflétant une vision idéalisée de l'Antiquité, tributaires des valeurs politiques, sociales et culturelles de leur temps, ils ont durablement marqué de leur empreinte quelques-uns des sites les plus illustres de notre pays, d'Augst à Martigny, de *Vindonissa* à Avenches, et plus tard Nyon, *Lousonna* ou Orbe.

Dès la fin des années 1960, les importants travaux d'infrastructures publiques (autoroutes, voies ferrées) et le développement considérable des villes et villages ont mis bientôt en crise un modèle qui reposait essentiellement sur la bonne volonté de quelques passionnés, le plus souvent amateurs éclairés ou dilettantes cultivés.

Et si l'archéologie de terrain s'est peu à peu professionnalisée, si de plus importants moyens financiers ont été dégagés pour l'exploration de nouveaux sites mis au jour dans le cadre de ces grands travaux d'équipement, l'élaboration scientifique des résultats a trop souvent tardé, empêchant parfois une véritable valorisation des vestiges découverts.

Simultanément, l'entretien des monuments anciennement restaurés, le développement de leur mise en valeur dans le cadre d'itinéraires de visite balisés et renseignés par des panneaux illustrés, puis leur mise au goût du jour suite à l'explosion des moyens de représentation informatiques n'ont pu compter que sur un financement fort limité, relevant des budgets de fonctionnement cantonaux, particulièrement pingres en la matière.

Les quelques exemples que nous allons présenter diront bien tout à la fois la diversité des situations topographiques, chronologiques, politiques et culturelles, la multiplicité des problématiques abordées, la variété des solutions retenues, dans une recherche du spectaculaire qui tend à faire prévaloir dans certains cas le contenant architectural sur le contenu archéologique, comme en témoigne la disproportion des moyens engagés pour l'un et l'autre.

C'est que la concurrence est devenue acharnée pour attirer le visiteur sur des sites parfois peu suggestifs, souvent hors des grands axes de circulation. Les passionnés d'archéologie monumentale ou les simples curieux de découvertes arrivent désormais avec un bagage d'images acquises lors de visites touristiques de sites plus évocateurs du Sud des Alpes, d'Afrique du Nord ou du Proche-Orient, ou de visions préconçues de l'Antiquité romaine, tributaires des restitutions, virtuelles ou cinématographiques, dont nous abreuvons avec un succès inouï la télévision, l'Internet ou les films dits historiques.

Comment donc faire connaître nos sites et nos monuments dans un monde recourant toujours plus au visuel, à l'immédiat, tout en développant l'incitation à la découverte personnelle d'un paysage historique bien précis? Ce témoin authentique d'un passé qui est et doit demeurer profondément nôtre dans son unicité locale et culturelle, il faut le rendre éloquent en le situant intelligemment dans son contexte historique, le cadre de l'Empire de Rome.

La présentation critique de quelques cas exemplaires permettra d'esquisser deux ou trois pistes en la matière. Mais donnons déjà quelques axes de réflexion.

Informé le visiteur de manière complète et bien articulée est un objectif que la gestion intégrée d'un site et de son musée pourrait atteindre. C'est le but que nous poursuivons depuis cinquante ans au moins à Avenches, envers et contre tous les obstacles organisationnels, administratifs et financiers. Mais une telle solution ne peut être qu'exceptionnellement mise en œuvre, dans un site classé, exploré et protégé de longue date.

Le recours aux technologies informatiques de l'animation et de la restitution virtuelle reste encore balbutiant chez nous, quoique très prometteur. Je n'en parlerai pas, même si la création d'un «espace d'évocation», pavillon audiovisuel et embryon de musée devrait pouvoir aider à la compréhension d'un site isolé. Les tentatives conduites dans ce sens sur le grand domaine d'Orbe-Boscéaz sont bien loin de leur aboutissement, alors que, – et c'est l'exception –, l'étude scientifique résultant de près de vingt ans de fouilles par l'Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité (IASA) de l'Université de Lausanne touche à son terme.

Dans quelques cas, on verra que les meilleures intentions, les programmes les plus ambitieux, soigneusement élaborés et destinés à se développer sur le long terme, peinent à se réaliser faute de moyens financiers, de capacités techniques aussi, de volonté politique surtout.

Si l'on porte un regard rétrospectif sur les réalisations de nos prédécesseurs de la première moitié du *xx*<sup>e</sup> s. et qu'on juge l'état de conservation des monuments qu'ils

ont restitués en bon état à la vision du public, l'essentiel semble préservé; image trompeuse cependant, les restaurations qu'on leur doit arrivant en fin de vie après un siècle, faute d'entretien le plus souvent. Les crédits, les matériaux adéquats et les intervenants qualifiés manquent fréquemment pour assurer une seconde survie à des édifices témoignant de toute une époque et de tout un art de ce que nos collègues germanophones appellent la *Denkmalpflege*, soit les soins quasi médicaux, trop souvent palliatifs, à prodiguer sans relâche à ces éternels mourants que sont les monuments en ruine.

Quant aux vestiges plus récemment mis au jour – l'amphithéâtre de Nyon pour ne citer qu'un exemple –, leur mise en valeur pose de multiples problèmes, avant tout financiers. Leur conservation s'en trouve parfois menacée, au point que la solution de repli du remblaiement complet reste la seule déontologiquement acceptable, toujours plus fréquemment appliquée, comme aux thermes de l'*insula* 19 d'Avenches. L'ultime tentation est enfin de renoncer à toute exploration de nouveaux monuments, dans la crainte de ne pouvoir les conserver, ou même d'obtenir les crédits en permettant dans de bonnes conditions le dégagement, l'étude et la publication scientifique. Réserve pour les générations futures dit-on. Mais quelle frustration pour les chercheurs explorant *Aventicum* depuis bientôt un siècle et demi de ne pouvoir fouiller le forum de la ville, quitte à l'enfouir à nouveau en fin de chantier.

La valorisation des monuments romains oscille donc, en Suisse romande, entre restauration et entretien des ruines apparentes ou enfouissement après étude des vestiges conservés sous le niveau du sol actuel; dans les villes surtout, entre marquage au sol du plan des édifices enfouis et évocation de leur grandeur passée par des restitutions graphiques ou virtuelles. Celles-ci sont réalisées si possibles sur les lieux mêmes, sous forme de panneaux balisant les itinéraires de visite, ou présentées dans les espaces du musée local réservés à l'évocation du cadre architectural et urbain, permettant ainsi la nécessaire contextualisation des objets archéologiques qu'il expose.

### VALORISATION RÉCENTE DE QUELQUES SITES EXEMPLAIRES (fig. 1)

On distinguera d'emblée les sites et monuments conservés en terrain découvert, qui dialoguent entre eux et avec un paysage parfois évocateur de l'Antiquité, et les vestiges isolés, le plus souvent protégés par une construction qui fait de la ruine un objet muséifié, mis en scène dans un espace clos, qu'on découvre surtout en milieu urbain, parfois au fond d'une crypte<sup>1</sup>.

#### LES SITES OU PARCS ARCHÉOLOGIQUES

##### *Avenches*

Site emblématique de la présence de Rome chez les Helvètes puisqu'elle fut la capitale de leur cité, la ville romaine a conservé plusieurs monuments restés visibles jusqu'à nos jours, et qui furent l'objet de longues campagnes de restauration dès la fin du XIX<sup>e</sup> s. La vaste expérience ainsi acquise, tant en ce qui touche à l'exploration, au relevé et à l'étude des vestiges, qu'en ce qui relève de leur restauration, de leur valorisation et parfois de leur réutilisation constitue un précieux trésor de

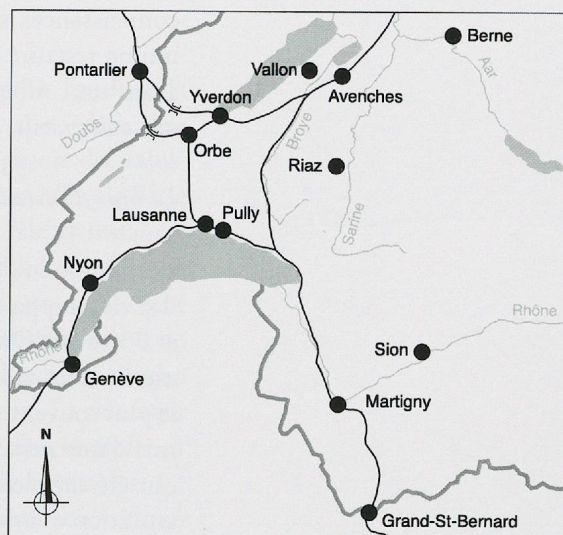


Fig. 1 — La Suisse occidentale et ses abords à l'époque romaine. Réseau routier, principales villes et sites mentionnés dans le texte.

1. Conçue pour une présentation très largement illustrée, notre contribution ne peut ici, en raison des contraintes éditoriales, reprendre tous les documents qui en faisaient une visite commentée des cas présentés. On renverra donc aux images que fournissent les publications citées en note, ou à une visite des lieux, toujours souhaitable.

connaissances scientifiques et de savoir-faire techniques<sup>2</sup>. L'entretien de ce patrimoine restauré exige le respect du travail de nos prédécesseurs illustres que furent avant tout Albert Naef, premier archéologue cantonal, et l'architecte Louis Bosset, son successeur.

*Le mur d'enceinte : une restitution partielle, prudente et argumentée*

Le monument le plus imposant par ses dimensions est sans doute le mur d'enceinte ; il se développait sur plus de 5,5 km, comptait au moins deux portes monumentales et 73 tours. On en devine encore le tracé sur la presque totalité de son périmètre, même si les vestiges visibles en élévation n'en représentent que moins de la moitié, le plus souvent dissimulés sous une couverture végétale qui les protège tant bien que mal d'une ruine définitive. Certains des tronçons les plus hauts, et les plus menacés, ont été simplement consolidés dès le début du siècle passé, mais une véritable restauration et mise en valeur n'a été effectuée que sur une longueur de 300 m environ, englobant la Porte de l'Est et une tour transformée et rehaussée au Moyen Âge, la Tornallaz (fig. 2). Une restitution bien argumentée du chemin de ronde a été réalisée sur une vingtaine de mètres, alors qu'on s'est contenté ailleurs de remonter les parements de la courtine, spoliés de longue date, à la hauteur attestée par le noyau de maçonnerie conservé. Dominant le site et affirmant son identité, cette reconstruction prudente mais emblématique a techniquement vieilli et nécessite une reprise systématique de ses maçonneries, déjà réalisée de part et d'autre de la Tornallaz. Du sommet de cette tour, on découvre toute la ville antique et moderne et l'ensemble du paysage des Trois Lacs, saisissant du même coup les raisons géomorphologiques du choix de l'emplacement de la capitale des Helvètes. Propriété de la Commune d'Avenches, cet imposant monument menace en plusieurs points de s'effondrer, la Porte de l'Est s'étant gravement dégradée depuis plusieurs années déjà. Il nécessitera donc encore bien des soins, ne serait-ce que pour le conserver dans l'état de sa restauration de la première moitié du xx<sup>e</sup> s. Les autorités qui en ont la charge sauront-elles enfin trouver les financements nécessaires ?

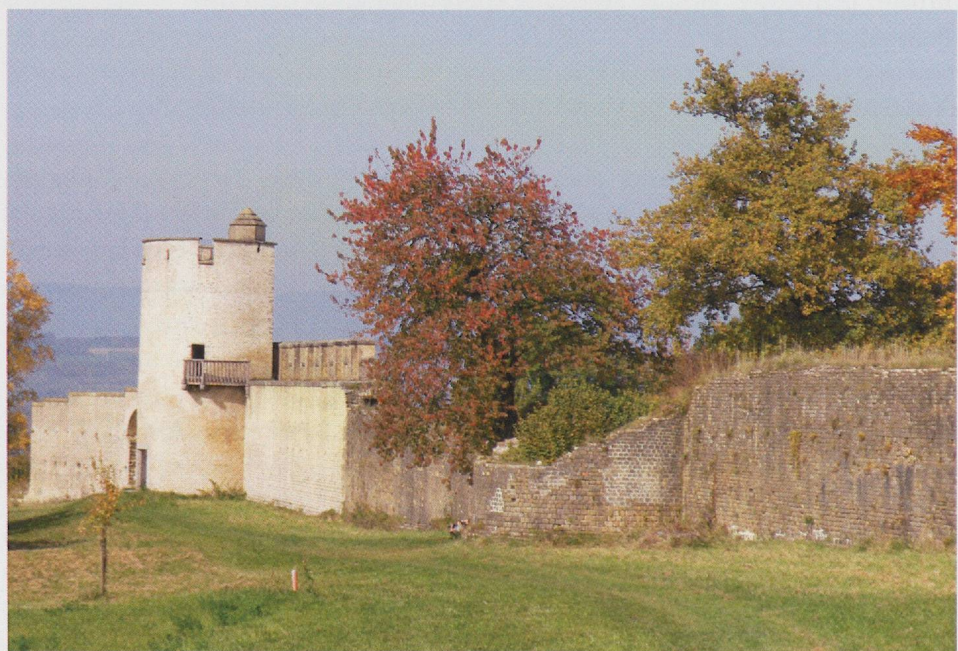


Fig. 2 — Avenches. Mur d'enceinte et Tornallaz. Restauration du début du xx<sup>e</sup> s. en partie réhabilitée au tout début du xxi<sup>e</sup> s. (photo Musée romain d'Avenches).

2. Sur le site d'Avenches en général, BÖGLI 1999; site Internet <http://www.aventicum.org>. À propos de la valorisation du site, BRIDEL 2003, pp. 35-42, et BRIDEL, FISCHBACHER 2009, pp. 108-113.

*L'amphithéâtre : de l'exploration à la restauration et à la réutilisation*

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> s., des manifestations théâtrales sont montées au fond de la dépression identifiée comme la *cavea* de l'amphithéâtre au XVII<sup>e</sup> s. déjà. Les spectateurs prennent place sur des bancs de bois ou à même le gazon des talus. L'exploration archéologique débute en 1911 par l'analyse de la tour médiévale bâtie sur les accès orientaux à l'arène et aux gradins. Analyse architecturale et restauration vont de pair, sous la férule de Louis Bosset. Grâce à la générosité de Maurice Burrus, le mécène de Vaison-la-Romaine, l'arène et l'ensemble de la *cavea* peuvent être entièrement dégagés et en partie restaurés, de 1939 à 1954. L'édifice, muni de gradins neufs dans son secteur nord-est, retrouve désormais une fonction proche de celle de ses origines et accueille un public toujours plus nombreux. La nécessité s'impose dès la fin des années 1970 d'envisager un aménagement plus complet et mieux à même d'assurer la réutilisation de l'édifice comme lieu de spectacles. Le projet de l'architecte mandaté, établi d'entente avec une commission scientifique qui s'appuie sur un diagnostic archéologique renouvelé<sup>3</sup>, se propose de mettre en évidence le tracé de la totalité de son périmètre extérieur, de rétablir dans la moitié nord les circulations antiques qui desservaient les gradins, dont les vingt premiers sont rétablis en béton et gazon, et d'assurer le développement complet d'un promenoir au niveau du débouché des vomitoires sur le 20<sup>e</sup> gradin<sup>4</sup>. Sous une toiture aménagée au sommet du secteur nord-est, on présente dans leur état de découverte, les vestiges des deux états du mur périmétrique de l'édifice, alors qu'ailleurs, on recourt à des matériaux contemporains, béton ou pavés, pour délimiter l'emprise moderne de l'édifice ou marquer son plan au sol. L'avant-cour orientale est entièrement dégagée et peut désormais fonctionner comme arrière-scène et recevoir les équipements techniques. Des gradins démontables peuvent être installés dans le secteur sud de la *cavea*, portant à près de 6 000 places la jauge de l'amphithéâtre. Représentations d'opéra, concerts de Rock, parades de musiques militaires se succèdent ainsi durant l'été, pour faire place depuis peu à une patinoire, l'hiver venu (fig. 3). Mais tous les aménagements doivent être démontés chaque année, pour rendre à l'édifice



Fig. 3 — Avenches. L'amphithéâtre réutilisé : après les festivals de l'été, place à une patinoire (photo Musée romain d'Avenches).

3. BRIDEL 2004.

4. BRIDEL 2000, pp. 407-414, pl. XXX-XXXI; BRIDEL 2004, pp. 26-31; FROIDEVAUX 1997.



son statut de monument historique ouvert aux touristes. L'entretien doit être suivi de près, mais est financé par un fonds spécial alimenté par les divers utilisateurs qui s'acquittent d'une modeste taxe d'utilisation s'élevant à 1 % du prix des billets vendus.

Depuis une vingtaine d'années, l'amphithéâtre, désormais entièrement exploré, analysé, restitué et scientifiquement publié, a donc retrouvé son rôle de lieu d'agrégation sociale autour de manifestations populaires, au plus près du centre de l'agglomération moderne, dont il assure une bonne part de l'animation. C'est sans doute à cette conjonction d'intérêts fort divers, à la conviction de toute l'équipe en charge du projet, à la passion des promoteurs de spectacles et à la détermination de quelques élus politiques que l'on doit cette belle et trop rare réussite.

### *Théâtre et sanctuaire du Cigognier: un projet inachevé*

Exploré, dégagé et restauré progressivement depuis plus de 150 ans, le théâtre édifié au pied du coteau de Donatyre fait face à la colonne dite du Cigognier, seul vestige demeuré debout d'un vaste sanctuaire à portiques, systématiquement exploré et relevé par Louis Bosset, durant la deuxième guerre mondiale pour l'essentiel. Ces deux édifices se répondent aux extrémités d'un vaste espace laissé libre, en marge occidentale du réseau des îlots urbains. Ils constituaient un ensemble fonctionnel et monumental exceptionnel que l'on peine encore à imaginer. Le théâtre, objet d'une récente étude très fouillée, lancée en vue de la réhabilitation de l'édifice<sup>5</sup>, fut dès les années 1880 le premier monument restauré sur le site d'*Aventicum*, aux frais de l'Association Pro Aventico, alors propriétaire et promotrice de sa fouille. L'édifice avait failli disparaître, perdant vers 1850 plusieurs mètres de hauteur dans son secteur sud-ouest, exploité comme carrière. Racheté par l'État de Vaud dans les années 1970, il a pour l'heure conservé l'aspect que lui a donné Louis Bosset en 1940, lorsqu'il compléta les dégagements et restaurations du début du siècle par la reconstruction d'un vomitoire, de gradins et du talus de la *cavea* sud-ouest. Ces aménagements, dont certains se révèlent erronés suite aux récentes études, ont fort mal vieilli faute d'entretien et en raison d'un recours inconsidéré au ciment Portland lors des premières restaurations. L'ensemble des maçonneries doit donc être repris d'urgence, en particulier pour les murs d'*analemma*, ce pour quoi le propriétaire vient de dégager un premier crédit. Mais ces travaux n'ont de sens que dans le cadre d'un projet global d'aménagement du secteur tout entier, déjà amorcé par le rachat systématique, ces dernières décennies, de la plupart des parcelles s'étendant du Cigognier au Théâtre (fig. 4). Là aussi, il s'agira de rétablir les circulations antiques, parcourues par les cortèges festifs, qui reliaient les deux monuments et distribuaient les participants, selon leur statut et leur fonction, dans les divers secteurs du théâtre ou le long des gradins qui bordaient la cour du sanctuaire du Cigognier<sup>6</sup>. Pour celui-ci, dont seul le quart nord-est est mis en valeur au pied de la colonne éponyme, récemment restaurée, il est prévu de longue date de dégager du terrain adjacent la surface du podium du temple, naguère occupée par une villa, de libérer l'ensemble de la cour à son niveau original et de marquer par des talus les branches disparues du triple portique qui la bordait au nord-ouest, à l'ouest et à l'est.

C'est donc par une restauration discrète et une présentation plus explicite des vestiges visibles et désormais mieux connus du théâtre, et par un traitement plus paysager qu'architectural du sanctuaire qui lui fait face, pour un prix qui ne devrait pas être rédhibitoire, qu'on pourra faire comprendre au visiteur du site toute son ampleur, son organisation fonctionnelle et rituelle et son caractère grandiose<sup>7</sup>. C'est en effet au *Templum Pacis* de Rome même qu'il faut chercher le modèle du sanctuaire avenchois.

5. MATTER 2009.

6. BRIDEL 1982.

7. BRIDEL, MATTER 2008, pp. 51-58.



Fig. 4 — Avenches. Le sanctuaire du Cigognier et le théâtre. L'espace est disponible pour un aménagement qui dégagerait l'ensemble de la cour et des portiques, aujourd'hui visibles pour un quart à peine au pied de la colonne éponyme, et rétablirait l'axe de circulation menant au théâtre (photo Musée romain d'Avenches).

*Le temple de la Grange des Dîmes: après 100 ans, une mise en valeur difficile*

Découvert en 1906 sous l'avenue Jomini et alors largement exploré, ce temple de type gallo-romain est mieux connu depuis les années 1964-1965. On démolit alors une grange et fouille à son emplacement la branche sud de l'*ambitus*, le *pronaos* et le long escalier qui les dessert, ainsi qu'une bonne partie de la cour qui le précède, avec un puits et un petit monument tétrastyle. Le site est ensuite aménagé pour en permettre une vision dominante et périphérique, les visiteurs étant tenus à distance par une barrière en interdisant l'approche. En 1989, l'état très dégradé du noyau maçonné du podium impose une restauration qui prendra l'aspect d'une reconstruction en béton teinté de son parement de grands blocs de grès récupéré dès la fin de l'Antiquité. Cette solution, déjà retenue quelques années plus tôt pour une reconstitution partielle de l'angle nord-est du portique du Cigognier, a l'avantage de ne pas cacher son caractère moderne, tout en restituant l'aspect volumétrique et la fonction des blocs antiques disparus. Le mur nord du podium sera figuré de même, avec son noyau de petit appareil de calcaire jaune, en limite d'une parcelle réaménagée en 1992 qui révéla alors ses fondations. Les murs vus en 1905, de la cella ou du podium, furent à nouveau dégagés lors de travaux d'équipement réalisés en 2004. On put alors procéder à une analyse méthodique des maçonneries et du contexte stratigraphique, qui révéla plusieurs phases d'occupation antérieures, mais les vestiges en furent détruits, quand bien même ils étaient classés au titre des monuments historiques. Sans attendre la publication systématique et monographique de ce temple, en préparation, il a été possible d'indiquer, par un marquage en pavés insérés dans le revêtement de la rue, le plan original de l'édifice là où aucun vestige visible, original ou reconstruit, ne vient le signaler (fig. 5).

Fig. 5 — Le temple de la Grange des Dîmes. Valorisation du monument combinant la présentation de vestiges restaurés ou reconstruits et le marquage en pavés du plan des parties enfouies sous la chaussée (photo Musée romain d'Avenches).



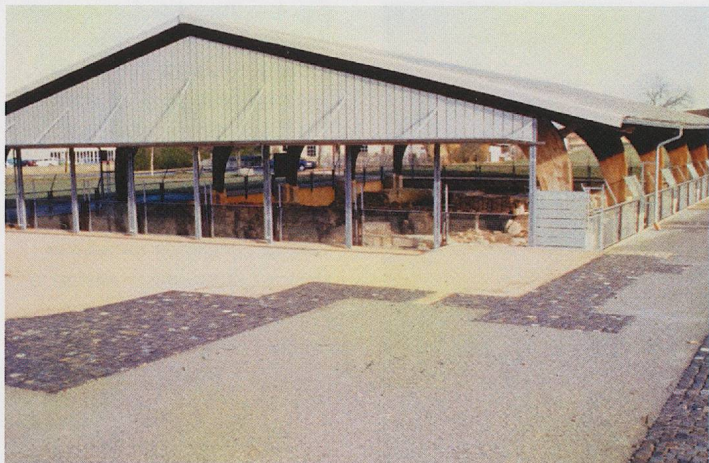


Fig. 6 — Avenches. Thermes de l'insula 29. Le bâtiment abritant les vestiges restaurés, construit en 1955 et modifié en 1997 (photo Musée romain d'Avenches).

*Les thermes de l'insula 29:  
un projet novateur pour son temps*

Découverts et partiellement fouillés en 1954, les thermes de l'insula 29 témoignent d'une nouvelle approche de la valorisation des monuments. Devant l'ampleur des vestiges repérés, face à leur grande fragilité, puisque l'on devra dégager l'hypocauste d'un vaste *tepidarium* avec ses bouches de chauffe encore en place, la fouille est très tôt arrêtée, le temps de construire l'année suivante un abri de protection. Réalisé sans appui intermédiaire en recourant à la technique alors très novatrice de la charpente lamellée-collée, et cou-

vert d'une toiture en amiante-ciment, l'élégant hangar semble concilier protection des ruines et bonne visibilité de leur disposition pour les visiteurs tenus à distance par une clôture périphérique. Avec le temps, les désavantages et les défauts de ce dispositif se manifestent toujours plus nettement. La maîtrise des eaux météoriques de la vaste toiture n'est pas assurée, les drainages périphériques s'obstruent et le monument se retrouve inondé, ou pire recouvert en hiver de neige soufflée bien vite transformée en glace. L'emprise des imposantes bases de béton qui reprennent les charges de la charpente a porté atteinte aux murs et sols des locaux adjacents, à peine repérés lors de la fouille. Limitée au *frigidarium* et au *tepidarium*, la mise en valeur ne rend pas compte de l'ampleur de l'édifice, ni de son organisation. La réhabilitation de ces thermes durera près de dix ans, de 1994 à 2003. Il faudra d'abord assainir le bâtiment de protection en créant un caisson étanche et un système de drainage à sa périphérie, là où il n'y avait tout d'abord qu'un talus, améliorer sa résistance aux intempéries en créant des rideaux en façades est et ouest; puis restaurer les maçonneries et le réseau de pilettes et de carreaux de terre cuite, gravement dégradé; enfin suggérer par un marquage au niveau des circulations périphériques les locaux adjacents à ceux qui sont visibles, soit le *caldarium* à l'ouest, mieux connu grâce à une fouille complémentaire, le couloir de service encadrant les pièces chaudes sur trois côtés et desservant les fournaies, les autres locaux attestés par la seule amorce de leurs murs. Tout un langage minéral, recourant à divers types de graviers ou de mortiers, est alors élaboré pour signifier la nature et la fonction des locaux et dispositifs délimités ainsi en plan seulement. Un appareil explicatif et graphique présenté sur des panneaux, vient compléter et faciliter la lecture du monument. En dépit des défauts inhérents à sa conception même, le bâtiment de protection, désormais amélioré (fig. 6), concilie une bonne conservation et une compréhension aisée des vestiges mis au jour, mais au prix d'un entretien constant et particulièrement méticuleux.

*Les thermes de l'insula 19: un beau projet avorté*

Les magnifiques thermes dégagés dans l'insula 19 lors d'une fouille exemplaire conduite par Jacques Morel, principalement en 1994, ont très tôt convaincu l'archéologue cantonal d'en assurer la conservation et la présentation au public. Fort de l'expérience acquise dans l'insula 29, et une fois le terrain acquis par l'État en 1996, (le monument sera classé en 1999), il fait procéder aux études qui déterminent les contraintes climatiques à respecter pour assurer, dans un bâtiment de protection clos à l'hygrométrie contrôlée<sup>8</sup>, la conservation des fragiles vestiges du plus ancien édifice thermal connu à Avenches et sans doute au nord des Alpes, puisque le premier de ses trois états remonte à l'an 29 de notre ère. Tout est prévu

8. WEIDMANN 2006.

dans le projet des architectes (fig. 7) pour limiter par un éclairage zénithal réduit au minimum la croissance des mousses et autres végétaux parasites, plaie des ruines conservées en milieu confiné et humide, tout en permettant une vision agréable de l'ensemble par les visiteurs, qui circulent sur une passerelle dominant les vestiges. Approuvé par le Grand Conseil en 1998, le projet bénéficie d'un crédit d'investissement de plus de 3 millions de francs. Mais un recours présenté devant le tribunal administratif pour vice de forme dans la décision communale de déroger au plan de quartier aboutit en 2005, bloquant l'ensemble de cette opération audacieuse et novatrice. Il faut dès lors, dans l'attente de la suite de la procédure, remblayer provisoirement cette fouille particulièrement spectaculaire, puis la combler durablement après quelques opérations de restauration, les opposants ayant obtenu définitivement gain de cause. Le seul monument mis au jour depuis les années 1960 dont on ait tenté d'assurer la valorisation se retrouve ainsi occulté pour longtemps si ce n'est pour toujours.

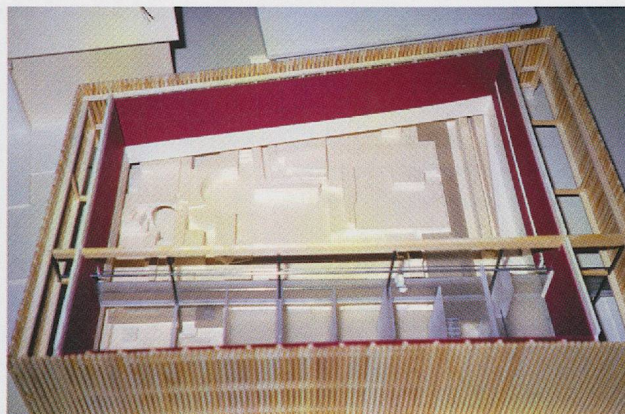


Fig. 7 — Avenches. Thermes de l'insula 19. Maquette du bâtiment de protection projeté, mais jamais réalisé (Atelier Bräker et Kontoyanni, architectes, photo Musée romain d'Avenches).

### *Orbe-Boscéaz : des pavillons pour un palais*

Dès le milieu de XIX<sup>e</sup> s., le site de Boscéaz est connu pour ses magnifiques mosaïques, qui sont conservées et restaurées in situ, à l'abri d'élégants pavillons de maçonnerie qui se multiplient au gré des découvertes jusqu'en 1920. Elles attirent régulièrement un public de connaisseurs, en dépit de la situation très isolée du véritable palais campagnard dont elles ornaient certaines des salles d'apparat. La fouille systématique de sa *pars urbana* par l'Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité (IASA) de l'Université de Lausanne, durant 16 campagnes menées de 1986 à 2001, permet de dégager deux nouveaux pavements<sup>9</sup>. Il faudra près de 15 ans au Laboratoire de restauration du Musée romain d'Avenches pour consolider les anciens pavements selon les meilleures méthodes de conservation et assurer le nettoyage, le traitement et la présentation des deux nouveaux tapis, abrités depuis leur découverte sous de simples baraques de bois menaçant ruine (fig. 8). L'incurie des services de l'État est ici manifeste : depuis huit ans, aucun crédit d'étude pour l'aménagement du site n'a pu être demandé et les autorités se révèlent incapables d'édifier des bâtiments aptes à protéger les précieuses mosaïques dont elles ont par ailleurs financé la fouille et la restauration. Le palais de Boscéaz mérite beaucoup mieux que les quelques rares



Fig. 8 — Orbe/Boscéaz. Pavillon de 1920 et baraque de 1993 : deux solutions pour abriter les mosaïques d'une vaste et riche demeure campagnarde, conservées *in situ* (photo Ph. Bridel).

9. FLUTSCH *et al.* 2001, en particulier p. 53 : « vers un parc archéologique » ; LUGINBÜHL *et al.* 2001 (rééd.), pp. 8-12.

et minables pancartes parsemées sur le site. La fouille, achevée depuis plus de dix ans, l'élaboration et la publication des résultats très bientôt menées à leur terme, il serait temps d'accueillir décemment le public. Les mosaïques visitables sont il est vrai remarquablement commentées par des cartels très évocateurs et un pavillon provisoire, offert par l'État de Vaud et équipé d'entente entre la Commune d'Orbe, la Fondation Pro Urba et l'IASA présente quelques objets, maquettes et plans du site, mais le lien avec la topographie des lieux est difficile à saisir et il manque un véritable parcours balisé permettant aux touristes de découvrir le site.

### *Lousonna : un musée dans une domus, un parc public pour le forum*

Révéle essentiellement par les fouilles réalisées lors de la construction de l'autoroute au début des années 1960, le centre monumental de l'antique *Lousonna*, qui réunit une basilique, un temple, un port de berge, se présente aujourd'hui comme un vaste parc public, engazonné et arborisé, où surgissent les murs des édifices publics, souvent reconstruits sur quelques décimètres de hauteur. Le projet tel que primitivement réalisé de 1971 à 1976 distinguait clairement par des revêtements adéquats les divers édifices, espaces autrefois fermés et couverts, des itinéraires de circulation et des places à l'air libre, matérialisant le lien étroit entre espace public et rive du lac reconstituée sous forme de bassin<sup>10</sup>. Faute d'un entretien adéquat par les services concernés de la Commune de Lausanne, propriétaire des lieux, la végétation a peu à peu oblitéré un traitement paysager des vestiges, parfaitement explicite à l'origine (fig. 9). Le recours à des panneaux d'information illustrés, puis à des boîtes à images virtuelles présentant ici ou là une restitution en perspective des bâtiments ne suffit pas à saisir l'organisation des lieux, et gêne même parfois la bonne vision de l'ensemble des ruines.

Le musée, établi en 1936, à quelque distance, sur les vestiges mêmes d'une *domus* fouillée dès 1934, concilie avec peine, en dépit d'une reconstruction totale en 1993, les objectifs contradictoires de la mise en valeur d'une ruine et de la présentation muséographique des collections<sup>11</sup>. Un local extérieur, ménagé dans le talus même de l'autoroute, présentait encore il y a peu une mosaïque et quelques amphores et inscriptions derrière une grille peu avenante; le vandalisme et l'incurie ont mis en piteux état ce lieu d'exposition trop à l'écart du site et du musée.

### *Vallon : un musée et son jardin pour une maison de campagne*

Découverte en 1981 et fouillée de 1985 à 1987, la résidence rurale d'un riche propriétaire a révélé entre autres deux mosaïques de grande qualité, qu'on a décidé de conserver *in situ*, en dépit de la présence d'une nappe phréatique qui remonte parfois assez haut pour les inonder. La construction d'un véritable musée de site est alors décidée, pour abriter, outre ces pavements, le très riche mobilier archéologique découvert sur le site; le bâtiment, inauguré en 2000, sobre et fonctionnel, reprend la volumétrie des constructions antiques telles qu'on peut les restituer, ses deux ailes s'organisant en bordure d'un vaste jardin, encore en cours d'exploration, qu'il est prévu de rendre un jour à son état d'origine<sup>12</sup> (fig. 10). Si les deux caveaux abritant les mosaïques sont maintenus dans une pénombre et un climat garantissant leur conservation, mais permettant aussi leur vision rapprochée depuis une passerelle, les autres volumes, clairs et aérés, se prêtent à merveille à une muséographie très attrayante, qui met en exergue, par le recours à des maquettes ou des reconstitutions grandeur nature, les liens entre objets et contexte bâti ou paysager. On regrettera simplement que le restaurant, qui accueillait autrefois sur sa terrasse, pour une halte gastronomique bienvenue, les visiteurs parvenus en ces lieux quelque peu isolés de tout, ne soit plus qu'une simple cafétéria confiée aux bons soins des gardiens.

10. KAENEL 1972, en particulier pp. 23-39 et la photo de couverture.

11. PICHARD-SARDET *et al.* 1993.

12. FUCHS 2000.



Fig. 9 — Lausanne-Vidy/  
*Lousonna*. La promenade  
archéologique : à gauche, les  
vestiges de l'enclos aux trois  
oratoires, au fond ceux des  
entrepôts, au centre la berge  
romaine du lac représenté par  
un bassin, avec le perré de  
déchargement (photo Ph. Bridel).



Fig. 10 — Vallon. Le musée  
romain, dont le volume rappelle  
celui de la *villa* des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s.,  
abrite les mosaïques conservées  
*in situ*. Au premier plan, le  
jardin en cours de fouille  
(photo Ph. Bridel).

### *Riaz-Tronche-Bélon : un temple sacrifié sur l'autel de l'A12*

La construction de l'autoroute Fribourg-Vevey conduit, en 1975 et 1976, à la découverte et à la fouille systématique d'un temple gallo-romain dont les murs étaient assez bien conservés et les vestiges épars assez nombreux pour qu'on puisse en proposer une restitution graphique<sup>13</sup>. Financées par la Confédération dans le cadre des grands travaux d'infrastructure dont elle a la charge, ces recherches permettent au Canton de Fribourg de s'enorgueillir d'un nouveau monument romain qu'il ne saurait laisser détruire. Malheureusement, il se situe dans l'emprise de la nouvelle chaussée. Qu'à cela ne tienne, on le démonte pierre par pierre pour le reconstruire à l'identique sur une butte isolée en pleine campagne, à 35 m de son emplacement d'origine. Pour peu qu'on y parvienne, le site est charmant, quoiqu'un peu bruyant. Mais il ne s'agit ni plus ni moins que d'un faux archéologique, agrémenté d'une maquette en bronze donnant à petite échelle une restitution contestable du bâtiment d'origine (fig. 11). On ne peut que s'interroger sur les motifs censés justifier une opération, sans doute fort coûteuse, qui, visant à sauver les quelques murs d'un édifice dont on connaît ailleurs de nombreux autres exemplaires mieux conservés, nous paraît aujourd'hui plus un monument à la mémoire des archéologues qui l'ont exploré qu'un témoin authentique de notre passé romain.

13. VAUTHEY 1985.

Fig. 11 — Riaz/Tronche-Bélon. Le temple gallo-romain fouillé sur le tracé de l'autoroute A12. État entièrement reconstruit, à 35 m de son emplacement original. Au centre, le modèle en bronze de l'édifice restitué (photo Ph. Bridel).



#### LES MONUMENTS EN MILIEU URBAIN

##### *Pully: une crypte et quelques pavés pour une résidence face au Léman*

Le prieuré de Pully, petite ville proche de Lausanne, est bâti sur les vestiges de l'imposante résidence d'un propriétaire, romain ou romanisé, sans doute fort aisé. L'exploration des abords lors de divers travaux d'équipement a permis d'en établir peu à peu le plan et de se faire une idée de son importance. Mais les vestiges présentables se limitent à ceux d'un portique absidé qui soutenait à l'est le corps de logis principal, établi un étage plus haut. Donnant sur un jardin, cet espace était orné d'une vaste fresque figurant, sur son soubassement, une course de chars. Retrouvée en mille fragments lors de la fouille du secteur, cette représentation de bonne qualité a pu être reconstituée et replacée à son emplacement d'origine. Un bâtiment vitré est venu protéger les vestiges restaurés de cette modeste partie d'une très vaste demeure (fig. 12), tandis que le revêtement des rues et places adjacentes s'est prêté à une évocation de l'édifice enfoui, dont le plan apparaît, dessiné par des pavés plus clairs<sup>14</sup>. Belle réalisation, qui reste difficile à lire en dépit de quelques panneaux d'information. Mais on regrettera surtout que l'espace muséal, soigneusement aménagé et fort intéressant, qui abrite aussi la fresque de la course de chars et les vestiges du portique à abside, ne soit ouvert que trop rarement au public: trois heures le dimanche après-midi, de mai à septembre... On se perd en conjectures sur la manière de concevoir l'exploitation de cet équipement culturel pourtant attrayant et dont la réalisation fut sans doute coûteuse.

##### *Nyon: une basilique pour un musée, un amphithéâtre en déshérence*

Jusqu'au milieu du siècle passé, la ville romaine de Nyon, la *Colonia Julia Equestris* voulue par César, n'était connue que par les collections antiques de son vieux Musée, hébergé par le Château médiéval qui domine le Léman. Le bimillénaire de la fondation de la ville, fêté en 1954, fut l'occasion d'ériger sur la terrasse des marronniers deux colonnes et demie couronnées par quelques blocs d'entablement, découverts une décennie auparavant et bientôt identifiés comme provenant du portique encadrant l'*area sacra* du forum. Ce manifeste quelque peu kitsch d'un patriotisme local se targuant d'histoire ancienne est resté longtemps le seul vestige visible de la parure monumentale de l'antique cité. La découverte en 1974, lors de sondages préliminaires à la construction d'un immeuble, des fondations de la basilique du forum vient renouveler la passion d'antiques de quelques Nyonnais et

14. REYMOND *et al.* 2001; RIVIER *et al.* 2004, avec deux restitutions de la villa pp. 6 et 8.

retenir l'attention des édiles locaux et des experts cantonaux et fédéraux. Comment conserver et mettre en valeur ces importants vestiges des fondations, autrefois enterrées et invisibles, de ce haut lieu de la vie civique de la cité? En en faisant à la fois le cadre et l'objet d'un Musée romain dont la création s'impose face à la croissance exponentielle des collections et au cadre désormais obsolète que peut offrir le Château<sup>15</sup>. Voulu par une Municipalité acquise à sa cause et convaincue tant par l'archéologue cantonal que par les membres savants du comité de préfiguration, ce nouveau musée s'installe donc en 1979 sous une dalle établie au niveau où l'on circulait dans l'Antiquité. Il s'accommode de l'obscurité et de l'humidité de cette crypte, mettant en scène et en lumière des maçonneries certes imposantes, mais visibles pour la première fois de leur existence (fig. 13). Il en fait la toile de fond d'une présentation muséographique particulièrement réussie des blocs sculptés de l'architecture de ses monuments, retrouvés dans le sous-sol de la ville, ou conservés au Musée de Genève, cité où ils avaient été transportés au Bas-Empire pour construire le mur d'enceinte. Mais il accueille aussi toutes les collections d'objets jusque-là enfouis pour la plupart dans les réserves, complétées par les trouvailles que livrent les nombreux chantiers qui se succèdent dans les rues de la ville. Au point que ce nouveau musée est agrandi en 1993, englobant désormais les fondations de la nef occidentale de la basilique, mises au jour sous la rue du Vieux-Marché.

Pour mieux faire comprendre comment la basilique se développait, tant en plan qu'en élévation, on recourt à nouveau à la technique du marquage dans le revêtement de la rue du Vieux-Marché et dans celui de la dalle couvrant le musée, où des simulacres de bases de colonnes en béton viennent rythmer la nef centrale, visible sur la moitié de sa longueur. Le reste en est évoqué par une vaste fresque peinte sur le mur pignon de l'immeuble adjacent au sud, qui en restitue l'élévation en perspective, d'une manière plus artistique que scientifiquement étayée.

La même technique du marquage au sol est utilisée pour dessiner dans d'autres rues du centre-ville le plan du cryptoportique de l'*area sacra*, des thermes qui le jouxtent. En dépit du recours à de multiples panneaux explicatifs, pas toujours très aisés à déchiffrer, qui jalonnent un itinéraire de visite touchant tous les monuments identifiés de la ville antique, il reste difficile, pour le touriste, de se repérer et d'imaginer qu'il chemine un mètre à peine au-dessus des vestiges d'une ville disparue.

Face à cette tentative presque désespérée de suggérer par tous les moyens le plan de la ville antique enfouie sous nos pieds, on regrettera que le seul monument bien visible, et pas le moindre puisqu'il s'agit de l'amphithéâtre, reste à ce jour,

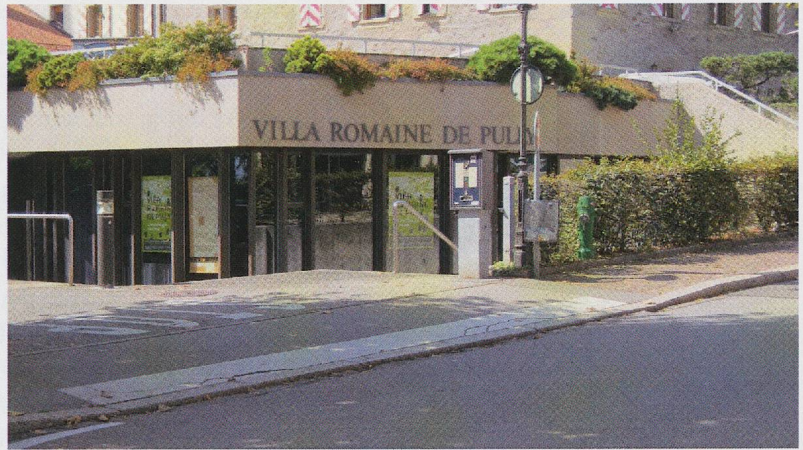


Fig. 12 — Pully. Le bâtiment abritant les vestiges du portique absidé, orné d'une fresque, qui donnait sur le jardin de cette belle résidence des bords du Léman (photo Ph. Bridel).

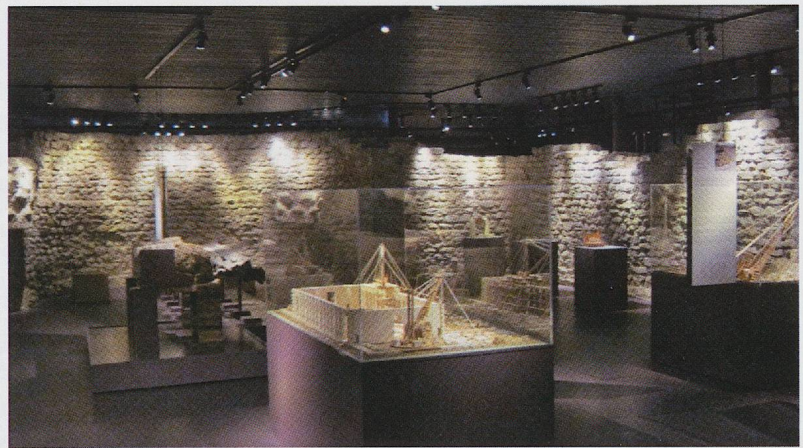


Fig. 13 — Nyon. Le Musée romain de la ville abrite les fondations mises au jour de la basilique, décor suggestif pour la présentation des collections archéologiques (photo Ph. Bridel).

15. BONNARD YERSIN *et al.* 1989, en particulier pp. 46-50: « Le musée, sa création »; Nyon, *une colonie romaine...* 1998, en particulier pp. 76-84.



plus de quinze ans après sa découverte en 1996, recouvert de bâches et inaccessible au public. Un concours d'architectes, fort couru, avait primé, il y a une dizaine d'années, un projet modeste mais parfaitement adapté et point trop onéreux; il semble passé aux oubliettes, alors que le monument, désormais propriété communale, a pourtant été classé par l'État de Vaud. Une fois encore, l'engouement de la découverte passé, la volonté politique vient à manquer pour concrétiser un projet qui rehausserait le prestige de la ville de Nyon et lui assurerait un afflux considérable de touristes. L'exemple de l'amphithéâtre d'Avenches est là pour le prouver.

Quelles conclusions tirer de ce bref passage en revue de quelques réalisations, anciennes ou plus récentes?

Les projets développés ces dernières années aboutissent rarement, leur coût semble de plus en plus pharaonique pour des raisons techniques, mais aussi par manque de volonté politique. Le mécénat reste rarement sollicité pour conserver et mettre en valeur un patrimoine le plus souvent propriété du Canton ou d'une Commune. La notion de patrimoine public semble s'estomper, l'État consacrant peu de moyens à sa promotion et à sa conservation. Nous parvenons péniblement à entretenir ce qui existe, trop rarement à valoriser ce qui apparaît lors des innombrables fouilles dues au développement du bâti urbain. La coordination entre sites et musées reste difficile pour des raisons administratives le plus souvent, à cause de l'enchevêtrement des niveaux de compétence résultant de notre système politique. Les critères et les experts manquent pour des choix raisonnés, des priorités assumées, des objectifs clairement définis. Si la fouille, le plus souvent d'urgence, est à peu près garantie, les autres maillons de la chaîne: étude, publication, conservation et mise en valeur manquent de personnel qualifié, de moyens financiers. Nous tentons à Avenches de développer un centre de compétence pour la restauration des mosaïques, des peintures murales, de vestiges bâtis, en proposant notre expertise dans la Suisse entière. Le cantonalisme, le fédéralisme déclinant – la Commission fédérale des monuments historiques se voit contrainte à préconiser la politique de l'arrosoir pour la répartition de subventions toujours plus maigres –, la perte des techniques traditionnelles dans les entreprises nous trouvent désarmés pour assurer notre mission de sauvegarde du patrimoine romain, bâti mais toujours plus ruiné.

Quelques pistes nous semblent toutefois dignes d'être suivies.

Les itinéraires de visite des sites, qui ont bénéficié d'une campagne systématique de balisage et d'équipement en panneaux d'information il y a près de trente ans, doivent être mieux aménagés, informés grâce aux technologies modernes: audio-guides chargés sur téléphones portables, bornes informatiques, restitution virtuelles en 3D: cela a un coût, d'équipement mais d'entretien et d'exploitation aussi, et présuppose une bonne étude préalable...

Inciter à parcourir les espaces rendus évocateurs, mais laisser place à la découverte, au pittoresque, au vécu plutôt que de se réfugier dans le virtuel qui isole l'individu, le coupe de la réalité.

Laisser au visiteur sa liberté de découvrir, tout en lui proposant des outils de connaissance interactifs.

Car c'est en fin de compte la curiosité qui reste le meilleur stimulant d'une connaissance de l'Antiquité sans cesse à renouveler.

## BIBLIOGRAPHIE

- BÖGLI Hans, *Aventicum: la ville romaine et le musée*, Guides archéologiques de la Suisse 19, Bâle<sup>3</sup>1999.
- BONNARD YERSIN Pascale *et al.*, *Nyon, la ville et le musée romains*, Guides archéologiques de la Suisse 25, Bâle, 1989.
- BRIDEL Philippe, *Le sanctuaire du Cigognier*, Cahiers d'archéologie romande 22, Aventicum III, Lausanne, 1982.
- BRIDEL Philippe, «Conserver, présenter, réutiliser. Avenches et son amphithéâtre», in: Robert Étienne (éd.), *Les politiques de l'archéologie, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à l'orée du XXI<sup>e</sup>*, Colloque organisé par l'École française d'Athènes à l'occasion de la célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Discours prononcés à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'EFA, Paris, 2000, pp. 407-414, pl. XXX-XXXI.
- BRIDEL Philippe, «Aventicum. Réflexions sur la gestion à long terme d'un patrimoine matériel et culturel», in: Marion Wohlleben et Hans-Rudolf Meier (éd.), *Nachhaltigkeit und Denkmalpflege. Beiträge zu einer Kultur der Umsicht*, Veröffentlichungen des Instituts für Denkmalpflege an der ETH Zürich, Band 24, Zürich, 2003, pp. 35-42.
- BRIDEL Philippe, *L'amphithéâtre d'Avenches*, Cahiers d'archéologie romande 96, Aventicum XIII, Lausanne, 2004.
- BRIDEL Philippe, «L'amphithéâtre d'Avenches restauré et réutilisé», *Bulletin 2004*, Association suisse d'archéologie classique, Fribourg, 2004, pp. 26-31.
- BRIDEL Philippe, MATTER Georg, «Sanctuaire du Cigognier, théâtre antique et temples du Lavoëx: un cas particulier?», in: Daniel Castella et Marie-France Meylan Krause (dir.), *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, Actes du colloque international d'Avenches, 2-4 novembre 2006, *Antiqua* 43, Bâle, 2008, pp. 51-58.
- BRIDEL Philippe, FISCHBACHER Verena, «Un siècle d'entretien des ruines romaines d'Avenches. Comment assurer durablement leur survie?», in: *Conservation préventive. Pratique dans le domaine du patrimoine bâti*, Berne, 2009, pp. 108-113 (Actes du colloque de l'Association suisse de conservation et restauration SCR, Fribourg, 3-4 septembre 2009).
- FLUTSCH Laurent *et al.*, *La villa gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz et ses mosaïques*, Guides archéologiques de la Suisse 5, Bâle, 2001.
- FROIDEVAUX René, *Amphithéâtre et tour du musée d'Avenches*, Publication du Service des Bâtiments de l'État de Vaud 56, Lausanne 1997.
- FUCHS Michel, *Vallon: musée et mosaïques romaines*, Guides archéologiques de la Suisse 30, Vallon, Musée romain, 2000.
- KAENEL Gilbert, *Lousonna. La promenade archéologique de Vidy*, Guides archéologiques de la Suisse 9, Bâle, 1972, en particulier pp. 23-39 et la photo de couverture.
- LUGINBÜHL Thierry *et al.* (rééd.), *Vie de palais et travail d'esclave. La villa romaine d'Orbe-Boscéaz*, Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne, 2001, en particulier Denis Weidmann, «Découverte, fouilles et mise en valeur», pp. 8-12.
- MATTER Georg, *Das römische Theater von Avenches/Aventicum. Architektur, Baugeschichte, kulturhistorische Aspekte*, Cahiers d'archéologie romande 114, Aventicum XV, Lausanne, 2009.
- Nyon, une colonie romaine sur les bords du lac Léman*, Dossiers d'Archéologie 232, avril 1998.
- PICHARD-SARDET Nathalie *et al.*, *Lousonna: la ville gallo-romaine et le musée*, Guides archéologiques de la Suisse 27, Lausanne/Bâle, 1993.
- REYMOND Sandrine *et al.*, *La villa romaine de Pully et ses peintures murales*, Guides archéologiques de la Suisse, Pully, 2001.
- RIVIER Alphonse *et al.*, *Pully: miroir de l'histoire, quelques monuments du passé pulliëran*, Pully, 2004, avec deux restitutions de la villa, pp. 6 et 8.
- VAUTHEY Pierre-Alain, *Le sanctuaire gallo-romain de Riaz/Tronche-Bélon*, Archéologie fribourgeoise 2, Fribourg, 1985.
- WEIDMANN Denis, «La conservation des vestiges de l'insula 19», in: Chantal Martin Pruvot, *L'insula 19 à Avenche. De l'édifice tibérien aux thermes du I<sup>er</sup> siècle*, Cahiers d'archéologie romande 103, Aventicum XIV, Lausanne 2006, pp. 303-307.





## LE SITE DE LA CATHÉDRALE SAINT-PIERRE DE GENÈVE. MISE EN VALEUR D'UN PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Charles BONNET

Le site de la cathédrale Saint-Pierre est au cœur de la ville de Genève, il permet de reconnaître les origines de l'agglomération protohistorique et de suivre le développement architectural du noyau urbain sur près de deux millénaires (fig. 1). Commencées en 1976, à l'occasion de la restauration de l'édifice religieux, les fouilles archéologiques se sont poursuivies pendant près de trente ans, mobilisant un grand nombre de spécialistes. Il est rare que des recherches en milieu urbain puissent s'étendre sur une aussi longue période avec les mêmes collaborateurs et les mêmes méthodes d'intervention. Compte tenu de la complexité et de l'ampleur de ce chantier exceptionnel, il était essentiel de développer un réseau d'échanges pour pouvoir discuter des questions soulevées par les vestiges mis au jour ; à cet égard, le rôle joué par la Commission fédérale des monuments historiques a été essentiel. Finalement, un site a été aménagé qui, depuis son inauguration en 1986, a été fréquenté par plusieurs milliers de visiteurs.

La superposition des murs de la nef d'époque romane sur des structures plus anciennes (fig. 2) a été à l'origine d'importants désordres structurels, entraînant des mouvements en élévation : les parois présentaient un faux aplomb qui menaçait la façade d'un effondrement général. Ces déséquilibres ont été partiellement corrigés au XVIII<sup>e</sup> s. par l'adjonction d'un portique colossal d'ordre composite mais la paroi nord a encore basculé et il a fallu se résoudre à consolider l'ensemble avec des centaines de micro-pieux s'enfonçant à plus de 10 m dans les couches alluvionnaires. Les fouilles archéologiques ne pouvaient être engagées que jusqu'à une profondeur de 2 m avant les consolidations et, durant les premiers dégagements de surface, nous avons dû nous accommoder de foreuses bruyantes installées sur un double plancher. Le principal danger



Fig. 1 — Le site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre. Espace central (photo Thematis).

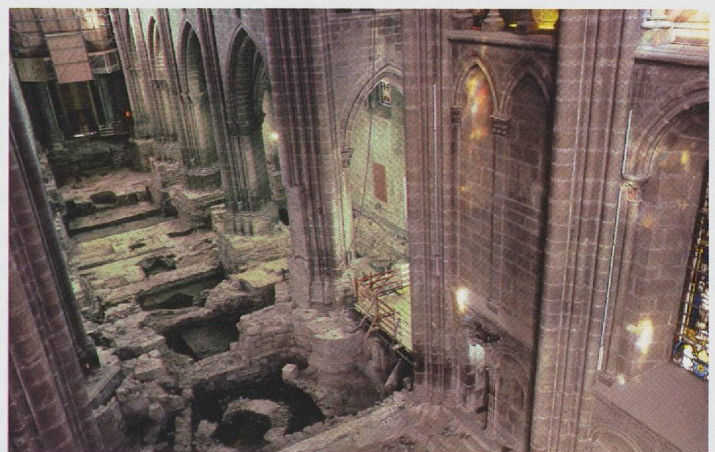


Fig. 2 — Les fouilles de la cathédrale Saint-Pierre en 1979 (photo Service cantonal d'archéologie).



Fig. 3 — Vue générale des fouilles archéologiques en 1979  
(photo Monique Delley).

provenait des torrents d'eau nécessaires au refroidissement des machines, l'étanchéité du système d'évacuation devait donc être strictement surveillée. Cette cohabitation certes difficile nous a cependant permis de travailler dans l'ensemble du bâtiment qui était à disposition pour une période de quatre ans.

L'extension du chantier autour de la cathédrale a été en partie déterminée par l'implantation des micro-pieux le long des fondations: les dégagements nécessaires effectués autour de la chapelle latérale des Macchabées ont en effet conduit à la découverte d'une spacieuse salle décorée d'un tapis de mosaïques en bon état de conservation. Dès 1979, il a donc été décidé que ce secteur serait intégré dans le parcours de visite: le futur site s'étendrait ainsi sous les rues voisines (rue du Cloître et rue Farel), sous le portique, ainsi que sous la place de la Cour Saint-Pierre. Il est certain que les trois journées «portes ouvertes» organisées cette année-là, durant lesquelles des milliers de curieux se sont pressés sur les hautes galeries aménagées dans la cathédrale et sur les passerelles des secteurs extérieurs, ont joué un rôle déterminant. L'image extraordinaire qu'offrait cette cathédrale entièrement dévoilée par les archéologues a beaucoup impressionné (fig. 3), apportant aux travaux un soutien populaire et politique qui en a facilité le financement.

Ces portes ouvertes ont également permis de sensibiliser les habitants à la richesse d'un patrimoine à même d'éclairer l'émergence

du culte chrétien puisque les vestiges mis au jour étaient ceux d'un groupe épiscopal composé de trois cathédrales et d'un baptistère des <sup>v<sup>e</sup></sup>-<sup>vii<sup>e</sup></sup> s. En 1986, nous avons eu l'opportunité de collaborer à l'organisation du XI<sup>e</sup> congrès international d'archéologie chrétienne, conçu selon une forme itinérante avec des séances doublées de visites de chantier à Lyon, Vienne, Grenoble, Genève et Aoste. Une nouvelle présentation du site a été mise en place pour le 27 septembre 1986, plusieurs centaines de spécialistes des premiers temps chrétiens ont ainsi eu l'occasion de nous faire part de leurs réactions après avoir examiné les vestiges présentés et débattu des analyses et des interprétations proposées. Ce congrès a marqué le début d'une collaboration plus étroite avec un petit groupe de collègues, régulièrement conviés pour des colloques, des tables rondes ou de simples discussions sur place; chacun très librement donnait son avis sur les progrès des recherches en cours. Ces échanges et des déplacements réguliers sur d'autres chantiers de fouilles régionaux ont favorisé un partage des connaissances extrêmement utile, qui a contribué à une meilleure compréhension de l'évolution architecturale des édifices mis au jour et de certaines de leurs fonctions.

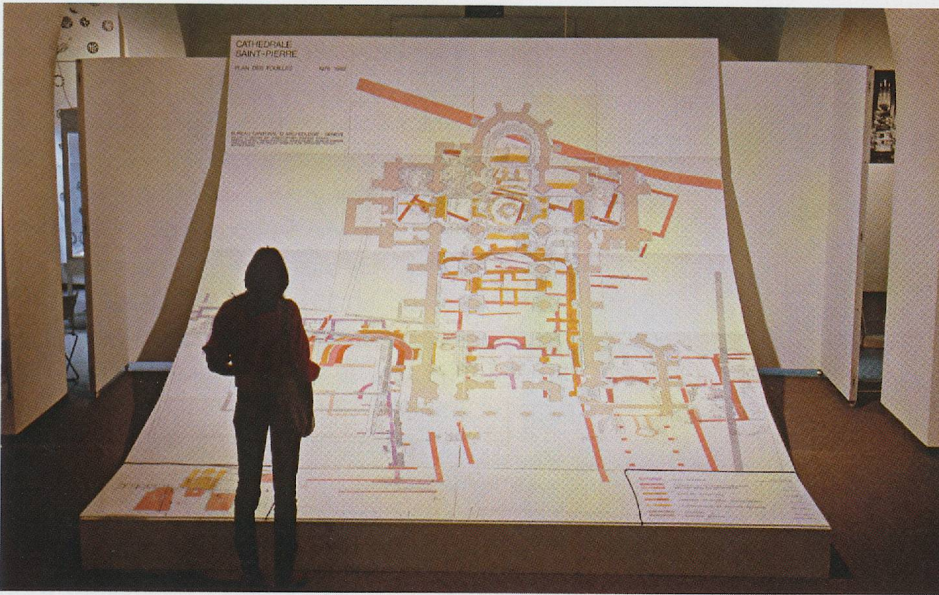


Fig. 4 — Une première présentation des recherches archéologiques (photo Jean-Baptiste Sevette).

La qualité d'un ensemble archéologique est tributaire des efforts consentis à l'analyse des vestiges puisque ce sont les connaissances acquises qui permettront d'étoffer et de mettre en exergue les points forts du circuit de visite. La création d'un site visitable a aussi ses revers et il a fallu admettre qu'une fouille exhaustive n'était pas toujours possible. Il convenait aussi de se projeter dans l'avenir pour laisser aux générations futures la possibilité de vérifier les interprétations et de compléter les données en utilisant d'autres modes opératoires et d'autres techniques. La conservation des murs ou des couches préservées dans le sol est donc essentielle et tout doit être mis en œuvre pour offrir des conditions climatiques optimales. Chacun sait que quelques décennies suffisent pour qu'un bâtiment se dégrade si les problèmes liés à l'humidité ou aux pluies acides ne sont pas corrigés. La commission de restauration était animée par l'architecte mais des réunions régulières donnaient l'occasion à tous les intervenants d'exprimer leurs avis sur les options retenues. Le financement du projet a également été envisagé sur le long terme pour essayer de ne pas bloquer l'entreprise, qui a été considérée d'emblée dans sa globalité, l'idée de poursuivre l'activité jusqu'aux publications finales était ainsi admise par chacun. L'élaboration du circuit de visites a été le fruit d'un long travail de réflexion (fig. 4) : nous recherchions une articulation qui soit à la fois une initiation au passé de Genève et qui mette en évidence la succession des occupations humaines. Des centaines de visites commentées nous ont permis de tester les parcours envisagés et de définir les supports didactiques – jalons chronologiques colorés par époques, plans, schémas, lapidaires, vitrines d'objets – pouvant aider le visiteur à mener son enquête de manière indépendante. Une des difficultés résidait dans la perception de l'épaisseur historique du lieu : certains horizons étant représentés par des vestiges peu significatifs pour un profane, il était important de faire en sorte que l'on puisse les visualiser par le biais de représentations graphiques. Il faut également souligner que la création d'un parcours de visite oblige à un certain nombre de compromis que seule la concertation de toutes les parties peut aider à trouver dans le respect de la substance archéologique des structures dégagées. Les vestiges constituent un patrimoine, auquel on doit pouvoir se référer à la manière d'une bibliothèque. Dès lors, il s'agit non seulement d'en assurer la conservation mais aussi d'en favoriser la lecture. Le risque, si l'on refuse tout compromis par crainte d'altérer l'authenticité



Fig. 5 — Les nombreuses visites commentées du site (photo Marion Bert).

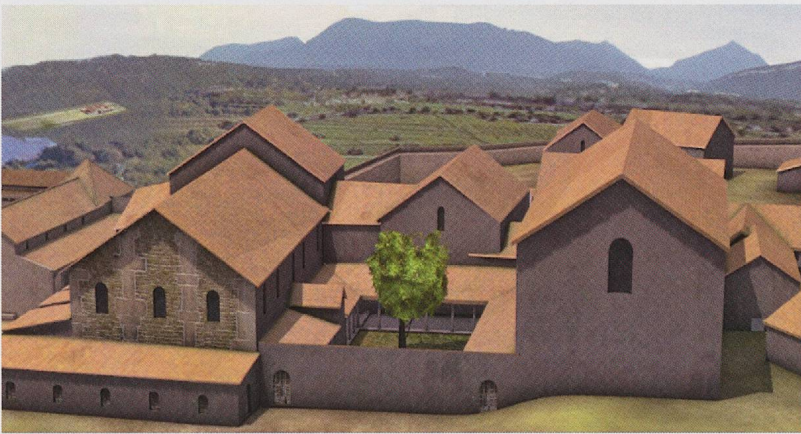


Fig. 6 — Reconstitution du groupe épiscopal au VI<sup>e</sup> s. (modélisation Centum Barcelone).

du site, est d'aboutir à une présentation qui n'est intelligible qu'aux seuls yeux des archéologues. Tous ces choix à faire, que ce soit durant les périodes du chantier ou lorsque la muséographie se met en place, exigent une grande disponibilité d'esprit de la part des intervenants: tous, architectes, ingénieurs, entrepreneurs, archéologues, restaurateurs des enduits ou des peintures, maçons, techniciens, participent à la configuration finale du site comme à sa mise en valeur (fig. 5).

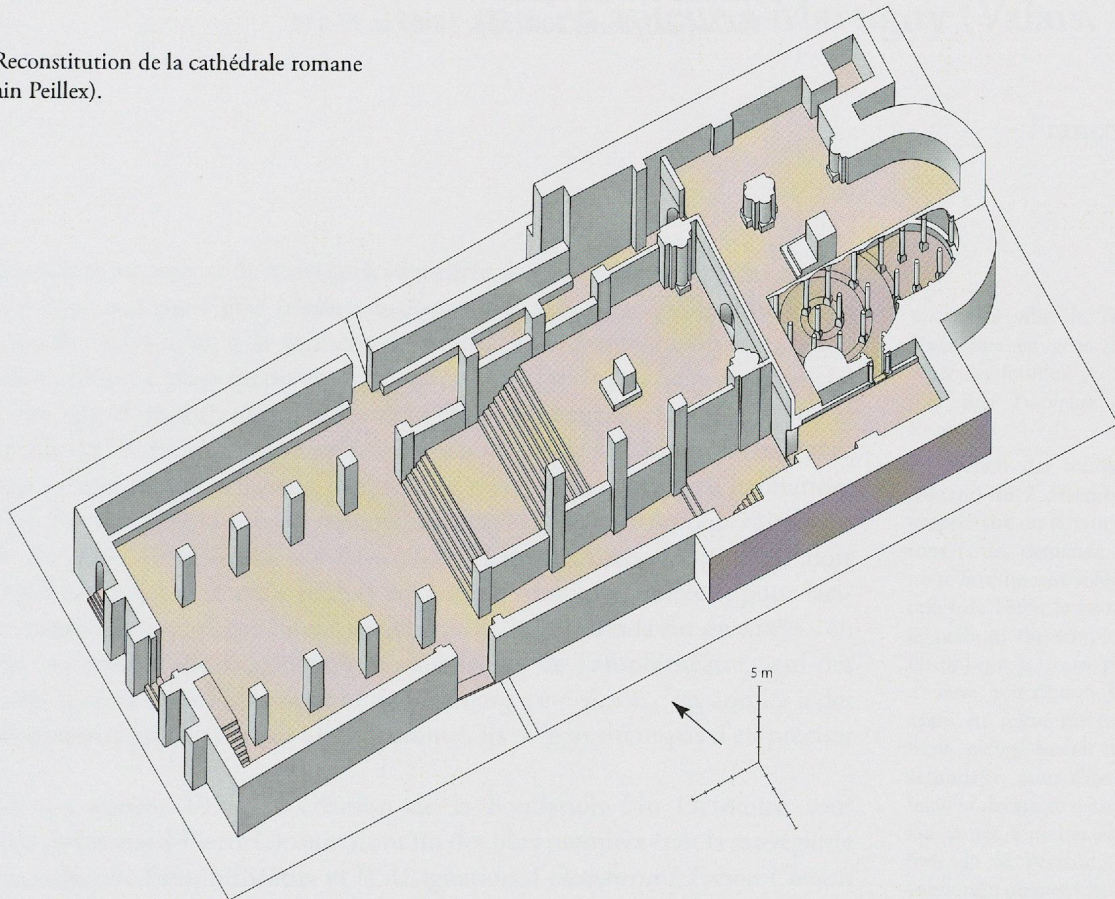
La réalisation en 2009 d'une extension du circuit a donné lieu à de stimulantes confrontations avec un muséographe, dont les remarques pertinentes nous ont conduits dans certains cas à revoir notre point de vue de chercheur. Il convenait d'adapter le discours scientifique à un nouveau public et pour ce faire de réfléchir à une approche qui tire davantage parti des moyens audio-visuels et notamment des logiciels de modélisation 3D. Toutefois, la réalisation de ces présentations virtuelles d'édifices reconnus seulement en fondation ne pouvait se faire sans qu'en amont un long travail comparatif ait été effectué. Il en va de même pour les maquettes devant illustrer un état particulièrement complexe; certaines options ont été retenues, non sans hésitation de notre part, alors même que

des recherches étaient encore en cours et que l'élaboration de nos résultats n'était pas complètement aboutie. Plusieurs films permettent ainsi de suivre en accéléré le développement urbain et l'évolution de certains édifices. Bien sûr, l'image proposée correspond à un instant donné de la réflexion et n'a pas la prétention de constituer une vérité absolue (fig. 6). Il faut du reste veiller à ce que les supports à valeur didactique ne deviennent pas prépondérants et que leur lecture ne se fasse pas au détriment de celle des vestiges.

Aujourd'hui, le site de la cathédrale Saint-Pierre de Genève permet d'étudier la naissance d'une agglomération proto-urbaine dont les éléments constitutifs – temple, habitations et tombe de chef allobroge –, vont en partie déterminer l'organisation du centre-ville. L'impressionnante continuité des lieux de culte et de la place publique, créée au I<sup>er</sup> s. avant J.-C., souligne la puissance symbolique de certains édifices. C'est dans une résidence de la fin du Bas-Empire qu'un oratoire très ancien annonce la transition vers la christianisation. Déjà en 350, une sorte d'église en réduction définit l'emplacement du chœur d'une cathédrale connue par la présence de l'évêque Isaac à la fin du IV<sup>e</sup> s. Le complexe épiscopal mis au jour à Genève ouvre un vaste champ de réflexion portant aussi bien sur les édifices dévolus au culte que sur les salles de réunion ou d'audience de l'évêque, dont le pouvoir affecte la destinée d'une vaste région non seulement sur le plan spirituel mais également sur les plans judiciaires, économiques ou caritatifs. Des courants d'influences ont été discernés sur certaines réalisations architecturales, l'évolution du plan général durant

l'Antiquité tardive est mieux perçue, de même que les changements intervenus dans la manière de construire au cours du haut Moyen Âge ou la monumentalisation des bâtiments à l'époque romane (fig. 7). Alors que plusieurs sites analogues sont aménagés à Martigny, Barcelone, Auxerre, Tournai et Aoste, on ne peut que se réjouir de cet intérêt grandissant porté par chacune de ces communautés à la mise en valeur de ses racines. La possibilité de créer des réseaux touristiques entre elles est désormais une réalité ; il y a là un enjeu culturel qui mériterait d'être relevé.

Fig. 7 — Reconstitution de la cathédrale romane  
(dessin Alain Peillex).



## BIBLIOGRAPHIE

- BELTRÁN DE HEREDIA BERCERO Julia *et al.*, *De Barcino a Barcinona, Los restos arqueológicos de la plaza de Rey de Barcelona*, Barcelone, 2001, pp. 12-17.
- BLONDEL Louis, «Aperçu sur les édifices chrétiens dans la Suisse occidentale avant l'an mille», dans *Art du Haut Moyen Âge dans la région alpine*, L. Birchler *et al.*, dir., Olten-Lausanne, 1954, pp. 271-307.
- BONNET Charles, «L'aménagement du site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre de Genève», dans *Das Denkmal und die Zeit*, Lucerne, 1990, pp. 252-257.
- BONNET Charles *et al.*, *Les fouilles de la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Le centre urbain de la protohistoire jusqu'au début de la christianisation*, dans *MDG*, 64, Genève, 2009.
- BONNET Charles *et al.*, *Les édifices chrétiens et le groupe épiscopal*, dans *MDG*, 65, Genève, 2012 (à paraître).
- BONNET Charles, SANTSCHI Catherine, «Genève», dans *Topographie chrétienne des cités de la Gaule (T.C.C.G.)*, III, N. Gauthier *et al.*, Provinces ecclésiastiques de Vienne et Arles (*Viennensis et Alpes Graiae et Poeninae*), Paris, 1983, pp. 37-48.
- BRULET Raymond *et al.*, *L'archéologie d'une cathédrale, Notre-Dame de Tournai*, Jumet, Belgique, 2010.
- FACCANI Guido, *Martigny (VS), Pfarrkirche Notre-Dame Römischer Gebäudekomplex. Spätantike Bischofskirche Mittelalterliche Pfarrkirche, (Studien zu Spätantike und Frühmittelalter, 2)*, Hambourg, 2010.



- SAPIN Christian *et al.*, *Archéologie et architecture d'un site monastique (V<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Auxerre-Paris, 2000.
- TERRIER Jean, « Naissance des églises dans la campagne genevoise (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) », dans *Archéologie Suisse*, 32, 2009-2, pp. 45-53.
- « Un demi-siècle d'archéologie médiévale en Suisse romande », dans *Patrimonium, Conservation d'archéologie des monuments en Suisse, 1950-2000*, Office de la culture, BAK, Berne, Département de l'architecture, ETH, Zurich, 2010, pp. 37-61.
- « Vindonissa, Avenches, Lausanne, Augst, Bâle, Martigny, Sion », dans *T.C.C.G.*, XV, Province ecclésiastique de Besançon (*Maxima Sequanorum*) et Valais (*Civitas Vallensium*), Paris, 2007, pp. 35-86 et 97-114.



## CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE VALAISAN : les vestiges de la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium* mis en valeur à Martigny (Valais, Suisse)

François WIBLÉ

L'agglomération antique de Martigny, identifiée depuis le *xvi<sup>e</sup>* s. au *vicus* gaulois d'*Octodurus* cité par César (*Bellum Gallicum* III, 1-6) et à la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium*, à la lumière de quelques trouvailles, a dû attendre le dernier quart du *xx<sup>e</sup>* s. pour qu'on envisage la conservation *in situ* de vestiges remarquables, bien que d'importantes fouilles aient été menées sur son site entre 1883 et 1912, puis en 1938/39: elles ont révélé l'existence de l'*area publica* du forum, avec sa basilique et son temple adjacent, de quelques secteurs de quartiers d'habitation, d'un édifice énigmatique interprété comme un temple gallo-romain (au croisement de la *rue du Nymphée* et de la *rue Principale*)<sup>1</sup>. Les structures découvertes alors furent réenfouies, non sans avoir parfois été arasées, voire dynamitées<sup>2</sup>, pour faciliter les cultures. Des sondages furent également entrepris, dès la fin du *xix<sup>e</sup>* s., en périphérie méridionale de l'agglomération sur le site de l'amphithéâtre, seul des monuments anciens dont les ruines ont de tout temps été visibles<sup>3</sup>; pratiqués à des emplacements inappropriés et pas assez profonds, ils ne permirent pas d'en préciser le plan.

Au début des années 1970, la création de la Fondation Pro Octoduro sous l'impulsion de Léonard-Pierre Closuit, dont un des buts premiers était la sauvegarde et la restauration de l'amphithéâtre, et la désignation d'*Octodurus / Forum Claudii Vallensium* comme une des quatre réalisations exemplaires dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine Architectural 1975 (avec la ville médiévale de Morat FR, les villages d'Ardez dans les Grisons et de Corippo dans le Tessin), donnèrent une impulsion nouvelle aux recherches archéologiques à Martigny et contribuèrent à faire connaître l'agglomération antique auprès d'un vaste public<sup>4</sup>. D'importants crédits ont ainsi été libérés, qui ont notamment permis l'acquisition par la Confédération du site de l'amphithéâtre, par voie d'expropriation en 1976, et de parcelles situées au centre de l'ancienne capitale du Valais, dans le secteur du forum, où la Municipalité voulait alors construire le Comptoir de Martigny (CERM).

Quelques fouilles de modeste envergure furent entreprises; en 1972, année de création de la Fondation, un périmètre de protection de l'agglomération gallo-romaine fut déterminé et une analyse sommaire du site de l'amphithéâtre fut menée sur la base d'une maigre documentation et de sondages magnétiques et électriques<sup>5</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1974, un bureau permanent de fouilles fut créé à Martigny, que j'ai l'honneur de diriger depuis cette date. Depuis lors, les fouilles de sauvetages se sont poursuivies, d'abord, pendant un quart de siècle, à un rythme très soutenu (plus de 60 chantiers ont fait l'objet d'une notice dans les chroniques archéologiques parues entre 1975 et 2011); *Forum Claudii Vallensium* est actuellement une des villes les mieux connues des Alpes occidentales (fig. 1). Dès 1987, le bureau a pris en charge supplémentaire les destinées de l'archéologie cantonale.

1. Sur la ville de *Forum Claudii Vallensium* en général, sur l'histoire des fouilles, etc., voir en dernier lieu l'ouvrage «Martigny-la-Romaine».

2. Journal des fouilles de Joseph Morand du 2 décembre 1896: «Le propriétaire du terrain où les fouilles sont faites, demande qu'avant que nous fassions entièrement recouvrir celles de 1895, le bétonnage 9 [*i. e.* le podium du temple adjacent au forum] qui se trouve presque à fleur de terre, soit démolit. Ce bétonnage ayant été relevé sur le plan et n'offrant qu'un intérêt archéologique secondaire, nous n'avons qu'à nous incliner devant ce désir – Un mineur fait sauter, à petites journées et aux frais du St Bernard, le bétonnage extraordinairement solide et résistant».

3. La plus ancienne représentation graphique actuellement connue de l'amphithéâtre est celle qui figure dans *Les illustres observations antiques* du Florentin Gabriel Syméon, publiées à Lyon en 1558. À l'époque, on pensait qu'il s'agissait des restes du camp de César, avec ses «doubles fossés et la masse de terre toute entière»!

4. Le périmètre de la ville romaine de Martigny a été classé, le 17 juin 1974, par le Département fédéral de l'Intérieur, comme site d'importance nationale.

5. Selon cette étude, le mur qui s'est révélé par la suite être le mur d'enceinte du monument, devait être celui de l'arène du quatrième état de l'édifice; par les dimensions de son arène, ce monument aurait été le deuxième plus grand amphithéâtre romain, après le Colisée! Mais .../...

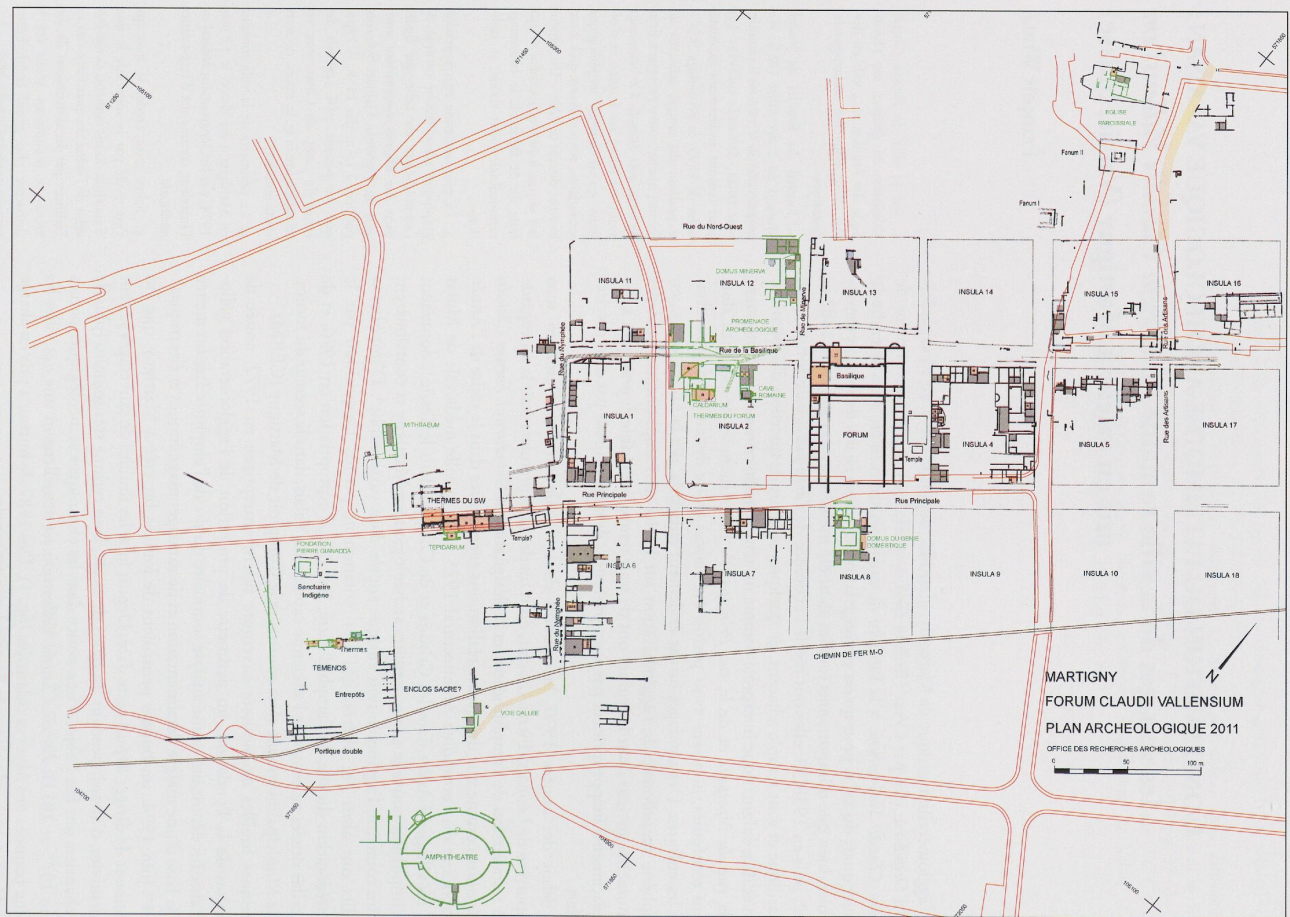


Fig. 1 — Martigny. Plan archéologique de la ville de *Forum Claudii Vallensium*, avec indication en vert des secteurs conservés et mis en valeur.  
 (© Archéologie cantonale, Martigny, Claude-Eric Bettex).



Fig. 2 — Martigny. La Promenade archéologique, vue du sud-ouest. En bas à droite, l'angle ouest de l'*insula* 2 (*thermes du forum*), au pied du bâtiment de la patinoire; au centre, engazonnée, la *Rue de la Basilique*; à gauche, locaux privés de l'*insula* 12-13, le long du portique au sol de gravier gris. La *domus Minerva* se situe sous le jardin aménagé devant le grand immeuble (à gauche en haut). Au fond, à droite, le stade de football abrite les vestiges du forum (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

Dans le périmètre de protection, tout projet affectant le sous-sol doit être soumis à l'archéologie cantonale<sup>6</sup> qui y mène avec diligence des sondages et, si ces derniers s'avèrent positifs, des fouilles archéologiques. Une fois ces dernières achevées et dans la mesure où il n'y a pas lieu d'envisager la conservation des vestiges exhumés, le service de l'État compétent en matière d'archéologie transmet à la Commune son préavis qui, dès lors, peut accorder le permis de construire définitif.

Les frais de l'intervention archéologique et, s'il y a lieu, ceux de consolidation et de mise en valeur des structures archéologique, sont pris en charge par l'État du Valais, qui, pour certains chantiers, reçoit une subvention de la Confédération<sup>7</sup>.

La Fondation Pro Octoduro ou la Commune de Martigny participent habituellement aux travaux de valorisation des sites, dont elles sont les principales bénéficiaires, à raison de 15 %. L'entretien «normal» des vestiges archéologiques mis en valeur incombe à la Commune, tandis que la Fondation participe régulièrement à la réalisation de la signalétique. Les travaux de maintenance plus importants (reprises périodiques des restaurations et consolidations, réparation ou refonte des installations de présentation audiovisuelle, etc.) font l'objet d'une clé de répartition définie de cas en cas.

## AU CENTRE DE LA VILLE ANTIQUE

### *Promenade archéologique* (parcelle n° 3124) (fig. 2)

Entre la patinoire et le temple protestant, la Municipalité de Martigny voulait édifier, en 1975, un nouveau local du feu. Des fouilles préventives (1975-1978) ont alors mis au jour des constructions privées (habitat, locaux commerciaux, etc.) des secteurs nord de l'*insula* 1, sud-est du quartier regroupant les *insulae* 11 et 12, nord-ouest de l'*insula* 2, ainsi que, dans la partie occidentale de cette dernière, un petit secteur des thermes publics que nous nommons actuellement *thermes du forum*<sup>8</sup>.

Devant l'intérêt de ces découvertes et du fait que le site jouxte celui du centre monumental de la ville romaine, la Municipalité a renoncé à son projet et vendu ce terrain à la Confédération en même temps que celui du forum, par acte du 29 mars 1976. Dans l'attente d'une «exploitation» archéologique des terrains, la Commune en conserve la jouissance<sup>9</sup>.

5. .../... cette erreur d'appréciation a été bénéfique: la surface totale des terrains jouxtant l'amphithéâtre acquis par la Confédération dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine architectural est de ce fait bien plus étendue que si on avait considéré alors ce mur comme celui de son enceinte.

6. Le propriétaire ou le promoteur doit s'engager sur la réalité du projet: les recherches archéologiques ne sont pas entreprises pour simplement libérer un terrain de l'hypothèque archéologique.

7. Dans les années 1970 et 1980, presque tous les chantiers martignevains furent subventionnés. Depuis quelques années, du fait que l'enveloppe budgétaire de la Confédération pour les Monuments historiques et l'Archéologie, a fondu comme neige au soleil, seuls quelques chantiers archéologiques valaisans, parmi les plus importants, sont subventionnés par l'instance fédérale.

8. L'*insula* 2 est adjacente au complexe du forum qui occupe l'*insula* 3.

9. Dans l'acte de vente du 29 mars 1976, il est stipulé, au point 111.5: «La Commune de Martigny conservera, à titre précaire, la jouissance des surfaces vendues (installations comprises) tant qu'elles n'ont pas été explorées et exploitées du point de vue archéologique et, en contrepartie, elle en assumera l'entretien convenablement. Elle pourra les utiliser à ses risques et périls pour des buts sportifs ou à d'autres fins d'intérêt public, dans la mesure toutefois où cette utilisation n'affectera pas les vestiges à sauvegarder».

Les murs antiques ont été «purgés» de la terre qui s'était infiltrée entre les pierres, consolidés, rejointoyés et recouverts d'env. deux assises maçonnées, légèrement bombées pour éviter les infiltrations d'eau. Ainsi, ces maçonneries, non gorgées d'eau, ne sont pas soumises à l'action destructrice du gel et du dégel, très prononcée en milieu alpin. Des plaquettes d'éternit ou des fragments de terre cuite délimitent la partie originale des réfections<sup>10</sup>. Dans un premier temps, des latrines publiques attenantes aux thermes ainsi qu'un secteur du grand hypocauste qui occupe l'angle ouest de l'*insula* 2, ont été protégés par des édicules vitrés permettant de préserver des structures délicates sans trop les altérer. Dans un second temps, suite à de nombreux actes de vandalisme<sup>11</sup>, ces abris ont dû être enlevés et les vestiges restaurés, consolidés et complétés<sup>12</sup>, ce qui a enlevé beaucoup de leur substance antique, de leur «authenticité», mais a permis de les conserver à l'air libre.

Pour rendre les ruines plus compréhensibles et agréables à l'œil, les sols ont été traités de différentes manières:

- Gravier rouge-orange «de Vérone», évoquant la couleur du mortier au tuileau pour les espaces dotés à l'époque romaine d'un sol en mortier au tuileau, d'une installation d'hypocauste, etc.;
- Gravier «de Collonges», de couleur violacée, pour les espaces anciennement couverts et dotés d'un sol en mortier;
- Gravier gris pour les espaces couverts dont le sol n'était pas en dur (en terre battue, par exemple);
- Les espaces non couverts et les talus en limite de propriété ont été arborisés et engazonnés.

Un premier secteur de la Promenade archéologique a été ouvert au public le 8 octobre 1977. Aux structures initialement présentées (portique, magasins, boutiques, habitat privé, hypocauste, salle de chauffe, latrines et égout attendant aux *thermes du forum*) sont venus s'ajouter, sous les angles ouest et nord de la patinoire, le *caldarium* des thermes (en 1985) et une cave privée (en 1991), particulièrement bien conservés, qui avaient été mis au jour en 1981 au cours de travaux de transformation et de couverture de ce centre sportif.

Au contraire des biens archéologiques mobiliers qui, n'appartenant à personne, deviennent la propriété du canton sur le territoire duquel ils ont été trouvés (article 724 du Code civil suisse), les vestiges antiques immobiliers «restent, quelle que soit leur importance scientifique, esthétique ou architecturale, soumis au régime ordinaire de la propriété foncière<sup>13</sup>».

Ainsi, la cave romaine et le *caldarium* demeurent la propriété de la Commune de Martigny. Cette dernière a la jouissance «superficielle» et la charge d'entretien des terrains de la Promenade archéologique et de l'ancien stade de football contigu (terrain du forum), qui appartiennent à la Confédération.

### **Caldarium** (parcelle n° 382) (fig. 3)

Le *caldarium* (dont le bassin rectangulaire a encore conservé sa tubulature originale, ce qui est rare au nord des Alpes) n'a fait l'objet que de consolidations ponctuelles et de recollages n'altérant pas son authenticité. Dans un souci, certes louable, de sauvegarde du maximum de substance antique, les vestiges présentés à l'intérieur de ce «caveau» n'ont pas été coupés, isolés, de leurs prolongements encore enfouis dans les terrains adjacents, ce qui, nous le savons maintenant, est une erreur. En effet, par capillarité latérale<sup>14</sup>, et bien que les sols environnants soient recouverts de matériaux «impermeables» (asphalte ou dalle en béton), les maçonneries non interrompues se gorgent d'eau, ce qui a pour effet de les désagréger progressivement. En cas de gel, ce processus est encore renforcé. Les maçonneries «sèches», qui ne sont pas en contact avec l'extérieur, se maintiennent parfaitement, même si elles

10. Ce procédé a été appliqué pour tous les murs antiques conservés et mis en valeur à l'air libre à Martigny.

11. Régulièrement, les vitres de ces abris étaient cassées par des jets de pierres ou les plombs de carabines à air comprimé! Ainsi, une des premières questions qui se posent aux archéologues et aux autres responsables de la mise en valeur des sites, n'est pas «comment les présenter de manière la plus explicite et la plus attrayante», mais «comment faire pour qu'ils ne soient pas rapidement vandalisés».

12. Le dallage des latrines, dont n'étaient conservées que les empreintes orthogonales, dans le mortier au tuileau, des plaques de pierres, a ainsi été reconstruit avec des dalles irrégulières provenant d'une cour intérieure mises au jour en 1986/87 dans le secteur sud-ouest de l'*insula* 13.

13. Cf. Nathalie Tissot, «A qui appartiennent les trouvailles archéologiques? Exposé de droit positif suisse», *Helvetia archeologica* 26, 1995-101/102, pp. 72-73.

14. À Martigny, la partie inférieure des fondations des murs d'époque romaine est presque toujours implantée dans le terrain alluvionnaire naturel, ce qui empêche toute remontée d'eau. Au reste, lors de nos fouilles, nous n'avons jamais eu de véritable problème d'inondation après de fortes pluies, d'apparition de la nappe phréatique (qui se situe à quelque 25 m de profondeur): les alluvions naturelles drainent parfaitement le terrain.



Fig. 3 — Martigny. *Insula 2*. Le *caldarium* des *thermes du forum* sous l'angle ouest de la patinoire, vu du sud. Au premier plan, le bassin rectangulaire chauffé par hypocauste (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



Fig. 4 — Martigny. *Insula 2*. La cave romaine sous l'angle nord de la patinoire, vue du sud. Au pied de l'escalier, l'entrée flanquée de deux soupiraux (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

sont exposées au gel. Le vitrage qui, dans un premier temps, isolait le *caldarium* du reste de la Promenade archéologique, objet également d'actes de vandalisme, a été remplacé par un grillage, ce qui a amélioré l'aération des structures, mais les rend plus sensibles au gel.

#### *Cave romaine* (parcelle n° 382) (fig. 4)

Sous l'angle nord de la patinoire, cette cave est le seul local de *Forum Claudii Vallensium* dont on connaît les trois dimensions. Elle a été construite vers le milieu du 1<sup>er</sup> s. de notre ère et a été débarrassée de tout ce qu'elle pouvait contenir, puis remblayée, au plus tard à la fin de ce siècle. Aucun indice de son utilisation n'y a été retrouvé. Rien ne s'oppose donc à ce que l'on la considère, sous toute réserve, comme le plus vieux «carnotzet» (local de dégustation des vins) du Valais. Des apéritifs y sont donc occasionnellement organisés, lors de visites commentées du site antique. Dans la maçonnerie de ses murs, on a dégagé les empreintes de nombreux éléments en bois (chambranle, sablières hautes et poutres de son plafond, encadrement du trappon) qui en ont permis la restitution. Sa maçonnerie, caractéristique du troisième quart du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.<sup>15</sup>, était parfaitement bien conservée: elle n'a subi aucune intervention moderne, aucun ajout de mortier<sup>16</sup>. Lors de son abandon, les ouvertures de la cave avaient été très soigneusement obturées par de la maçonnerie, après enlèvement de l'encadrement de sa porte.

Comme pour le *caldarium* des *thermes du forum*, ses murs n'ont pas été isolés du terrain adjacent. Bien protégé, ce local n'est pas exposé au gel; néanmoins, un dés-humidificateur fonctionne en permanence, car, on a remarqué un apport d'humidité considérable non seulement par capillarité latérale, mais surtout au travers des dalles en béton, apparemment fissurées, de la patinoire.

#### *Domus Minerva* (parcelle n° 3454) (fig. 5)

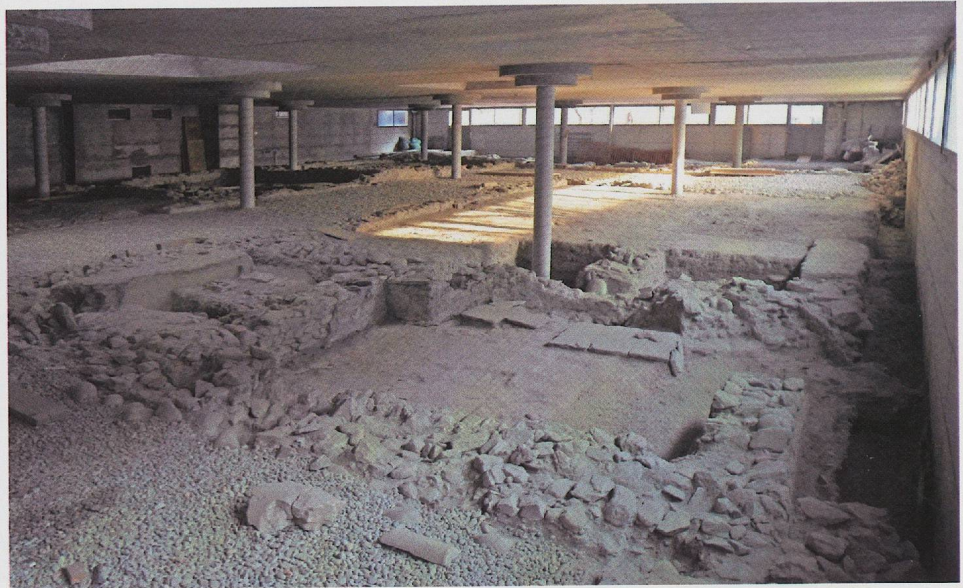
De l'autre côté de la *Rue de la Basilique*, dans le secteur nord de l'*insula 12*, les vestiges, découverts en 1987, de la vaste maison d'un notable de l'époque romaine, la *domus Minerva*, ont été conservés en lieu et place du garage souterrain projeté, sous les jardins «suspendus» de l'immeuble *Villa Minerva*, édifié par Léonard Gianadda qui s'est beaucoup investi pour la sauvegarde de cet objet<sup>17</sup>. Selon les termes de la

15. L'emploi, en parement et dans l'âme des murs, de galets ou boulets de rivières, souvent cassés, très soigneusement appareillés, en est la caractéristique. Dès le II<sup>e</sup> siècle, les parements des murs sont montés presque exclusivement avec des moellons irréguliers de schiste.

16. Les murs latéraux bordant son escalier d'accès étaient parfaitement conservés au moment de leur découverte. Ils ont dû être restaurés suite à des actes incompréhensibles de vandalisme. Des habitants des immeubles voisins nous ont confirmé que des déprédations étaient souvent perpétrées pendant des matches de hockey dans la patinoire.

17. La Confédération (35%), le Canton (32,5%) et de la Commune de Martigny (32,5%) ont pris en charge la construction du vaste abri protecteur d'env. 1'250 m au-dessus des vestiges de cette *domus* et du secteur à destination apparemment artisanale attenant du côté sud-est. M. Gianadda, moyennant cession par la Confédération d'une partie de la densité (indice d'utilisation du sol) de la Promenade archéologique voisine, a renoncé au garage souterrain prévu à cet emplacement, a modifié ses plans et décalé l'immeuble «*Villa Minerva*» du côté nord-est, pour éviter qu'il n'empiète sur la façade nord-est de la *domus*.

Fig. 5 — Martigny. *Insula* 12.  
La *domus Minerva* sous les «jardins suspendus» de la Résidence Minerva, vue de l'ouest. Au premier plan, le bassin d'agrément du péristyle (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



Convention générale du 25 juillet 1988, signée par la Confédération, la Commune de Martigny et Léonard Gianadda<sup>18</sup>, la Confédération suisse jouit d'un droit de superficie de 1'824 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de la parcelle (hors emprise de l'immeuble); à ce titre, elle assume la responsabilité civile de l'ouvrage. Les travaux d'entretien de la dalle de couverture lui incombent, tandis que ceux liés à l'entretien des ruines et à leur accès sont du ressort de la Commune.

Ce site n'a pas encore révélé tous ses secrets, car, après le dégagement de l'état dernier des constructions, nous n'avons procédé, en 1988, qu'aux excavations archéologiques nécessaires à la confection de la dalle protectrice et, jusqu'en 2002, à quelques travaux complémentaires. Depuis cette date, la *domus Minerva* est accessible au public et des recherches archéologiques complémentaires y sont ponctuellement organisées (la dernière a été confiée à l'Université de Perugia Italie, sous la direction du professeur Gian Luca Grassigli, qui, avec ses étudiants, y a mené trois campagnes de fouilles, en 2005, 2006 et 2007). Actuellement, une collaboration est mise sur pied avec Lorenz Baumer, professeur d'archéologie à l'Université de Genève; dès l'automne 2012, il y poursuivra des recherches avec ses étudiants, éventuellement en collaboration avec l'Université de Perugia, car les conditions sont idéales pour y mener un chantier-école<sup>19</sup>.

Forts des expériences faites dans le cadre de la présentation du *caldarium* des *thermes du forum* sous la patinoire et des vestiges dégagés dans les jardins de la Fondation Pierre Gianadda, nous avons interrompu par un mur en béton toutes les maçonneries qui se prolongeaient sous les parcelles voisines. N'étant pas gorgées d'eau, elles se conservent parfaitement à l'intérieur de l'abri, bien qu'exposées parfois au gel, car l'espace n'est pas complètement fermé, de manière à assurer une bonne ventilation. Dans l'attente de la poursuite et de l'achèvement des fouilles, l'aménagement du site est très sommaire: le public peut y pénétrer par une sorte de passage aménagé dans des locaux contigus à la *domus* proprement dite pour gagner les trois branches dégagées du portique entourant le jardin (péristyle). Le sol de ces espaces a été recouvert de gravier gris sur lequel les visiteurs déambulent; de là, ils peuvent apprécier des structures intéressantes auxquelles ils n'ont pas accès, car elles n'ont fait l'objet d'aucune consolidation, d'aucune restauration, et sont de ce fait très fragiles: bassin du péristyle et canal d'évacuation de ses eaux, sol en simple mortier du *triclinium*, foyer de la cuisine, fours de verriers d'une époque antérieure au dernier état, etc.

18. Cette convention est accompagnée d'un contrat de servitude signé par les mêmes parties.

19. Du fait que le site est couvert et accessible en tout temps, les travaux d'ouverture et de fermeture du chantier archéologique, souvent longs, sont réduits au strict minimum. Les recherches n'y sont d'autre part pas soumises aux aléas des conditions météorologiques.

**Domus du Génie domestique** (parcelle n° 10'637 et 10'642) (fig. 6)

En face de l'*area publica* du forum, de l'autre côté de la *Rue Principale* (dont le tracé correspond grosso modo à l'actuelle rue du Forum, légèrement oblique par rapport à la voie antique), une première intervention archéologique menée à l'occasion d'une transformation du Motel des Sports en 1982-1983 a montré, contrairement à notre attente, que l'*insula* 8 n'avait pas été occupée par l'*area sacra* du forum, mais par des *domus*. En 1990, lors des fouilles occasionnées par un agrandissement du Motel (parcelle n° 10'642), on mit au jour un premier secteur d'une demeure à péristyle qui s'étendait en majeure partie sous le terrain voisin, propriété de la Commune de Martigny (parcelle n° 10'637), qui le mit à disposition des archéologues. En contrepartie, une servitude de droit de superficie sur la parcelle n° 3'124, propriété de la Confédération (terrain du forum), a été constituée en faveur de la parcelle n° 382 de la Commune de Martigny (terrain de la patinoire) pour permettre l'agrandissement des bâtiments de service de cette dernière (bande d'env. 45 x 2,5 m, le long de la limite nord-est de la parcelle n° 382)<sup>20</sup>.

La *Domus du Génie domestique* présente tout d'abord, le long d'un portique bordant la *rue Principale* (dont quelques dalles sont encore conservées *in situ*), une aile comprenant l'accès à l'intérieur de la maison et de petits thermes privés avec un grand local de chauffe et de service, puis une cour à péristyle sur laquelle s'ouvre une seconde aile abritant un *triclinium*, une cuisine, des latrines et une autre salle. Au-delà se trouvait un terrain non construit (verger, potager...). La *domus* fut dégagée presque entièrement entre 1990 et 1996 et ses vestiges consolidés, restaurés et exposés selon le principe adopté à la Promenade archéologique. Son intérêt réside dans le fait qu'elle comprend toutes les parties constitutives d'une maison d'un notable martigneraïn qui se devait de vivre «à la romaine», à l'exception de son secteur nord, composé apparemment d'un magasin ou d'un atelier et de son arrière-boutique, détachés de la propriété initiale, qui n'a pas pu être exploré.

Aux termes d'une convention signée le 4 août 1997 par la Commune, l'État du Valais et le propriétaire du Motel des Sports, la parcelle n° 10'642 est grevée d'une servitude pour la conservation des ruines sur une surface d'env. 300 m<sup>2</sup>. En contrepartie la Commune et l'État du Valais grèvent, sur la parcelle n° 3124 (forum), une surface équivalente pour permettre le parcage de véhicules, tout en réservant la possibilité d'une exploitation archéologique de ce terrain.

**Forum** (parcelle n° 3124) (fig. 7 et 8)

Il est prévu, à long terme, d'étendre la Promenade archéologique à tous les terrains achetés par la Confédération au centre de la ville antique (ancien stade de football recouvrant le forum<sup>21</sup>, l'*insula* 4 et la partie nord-est de l'*insula* 2) et à la *domus du Génie domestique* (de l'autre côté de la rue du Forum). Les modalités de cette mise en valeur ne sont pas définies, notamment en ce qui concerne le forum et sa basilique, dont nous savons le bon et impressionnant état de conservation grâce aux fouilles de la fin du XIX<sup>e</sup> s. (fig. 7) et à quelques sondages ouverts en 1997. Nous ne pensons pas, en effet, qu'un traitement à l'air libre, analogue à celui du premier secteur de la Promenade archéologique et de la *Domus du Génie domestique*, soit approprié, car, à moyen terme, les maçonneries originales sont complètement dénaturées par les interventions de protection et de rejointoiement. De plus, il serait aussi particulièrement difficile de rendre compte des deux états successifs du complexe,



Fig. 6 — Martigny. *Insula* 8. La *Domus* du Génie domestique vue du sud-est. Au fond, le château de la Bâtiaz (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

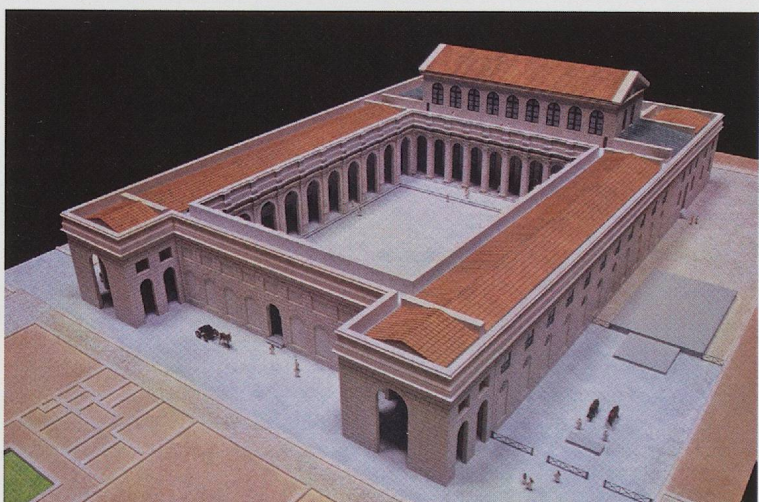
20. Cette servitude a été enregistrée au registre foncier le 7 mars 2007.

21. Pour le statut provisoire de ce terrain, voir note 9.





◀ Fig. 7 — Martigny, forum, fouilles 1896. Dégagement de boutiques de l'aile nord-est. On distingue bien les deux principales étapes de construction (© Archives fédérales des Monuments historiques, Berne).



▼ Fig. 8 — Martigny, forum. Maquette. Étude et conception: Pierre André; réalisation: Ducaroy et Granges, Lyon (© Archéologie cantonale, Martigny, photo Jacqueline Bertelle).

22. Ce droit est inscrit dans un pacte d'emption conclu dans le cadre de la vente des terrains du forum du 29 mars 1976 (acte de vente et constitution de servitudes enregistrés au registre foncier le 4 mai 1976) et a été réaffirmé à l'occasion de la constitution d'une servitude de contiguïté réciproque en limite nord-ouest de la parcelle n° 382 (dans le cadre de la réalisation de la couverture de la patinoire) du 26 avril 1982, enregistré le 30 avril 1982.

23. Du fait que cette nouvelle rue devait passer sur une partie du terrain acquis par la Confédération en vue de la sauvegarde des vestiges archéologiques du centre de la ville romaine, la Commission scientifique des fouilles de Martigny s'est souvent penchée sur ce projet de nouvelle rue depuis 1979: c'est sur la base de son préavis que la Confédération a finalement accepté son tracé, le 20 juillet 2006.

Promenade archéologique. En cas de désaffectation de la patinoire municipale (correspondant à la moitié sud-ouest de l'*insula* 2), en effet, cette parcelle est grevée d'un droit d'emption en faveur de la Confédération<sup>22</sup>. Nous savons que ce complexe est relativement bien conservé: lors des fouilles menées sous les angles ouest et nord de ce centre sportif, en 1981, nous avons constaté que sa dalle en béton inférieure reposait directement sur les structures antiques, dont les épais murs constituent des points forts. C'est apparemment une des raisons des fissures de la dalle qui ont nécessité sa réfection à plusieurs reprises.

### *Trame viaire*

Enfin, notons que, dans la perspective, lointaine, d'une mise en valeur du centre de la ville gallo-romaine, les archéologues ont obtenu<sup>23</sup>, à l'occasion du récent prolongement (2011) de la rue des Morasses à travers l'*insula* 13 en direction de l'actuelle rue d'Octodure (qui correspond grosso modo à la voie qui bordait au nord-est les *insulae* 14, 4 et 9), que le nouveau tronçon emprunte, au nord-ouest de l'*insula* 4, le tracé de la *rue de la Basilique*. La trame urbaine ancienne pourra ainsi être mieux explicitée et l'intégration des ruines à mettre en valeur de part et d'autre de la voie en sera facilitée. Une première étape pourrait être la mise en évidence de la *Rue de la Basilique* depuis la rue d'Oche, à l'extrémité sud-ouest de la Promenade archéologique, jusqu'au nouveau tronçon de la rue des Morasses.

dont les niveaux de sol, pour ce qui concerne la basilique en tout cas, présentent une différence d'altitude de l'ordre de 1,50 m. Du fait que l'on connaît l'implantation et les grandes lignes de cet édifice (fig. 8), il serait préférable d'en assurer la conservation par la construction d'un bâtiment protecteur (qui pourrait également avoir une autre fonction) avant son (re)dégagement.

### *Thermes du forum*

(terrain de la patinoire, parcelle n° 382)

Aux vestiges mentionnés ci-dessus pourrait également être adjointe une bonne partie des *thermes du forum*, en plus du *caldarium* et d'autres annexes déjà intégrées à la



◀ Fig. 9 — Martigny, Téménos, *area sacra*. Le temple indigène vu de l'ouest, tel qu'il se présentait peu après l'inauguration de la Fondation Pierre Gianadda (1982) (© Archives de la Fondation Pierre Gianadda, Martigny).

▼ Fig. 10 — Martigny, Téménos, *area sacra*. Le mur d'enceinte sud-ouest du téménos coupant une structure en pierres sèches plus ancienne. À l'arrière plan, la Fondation Pierre Gianadda, du sud-est (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



## DANS LE SECTEUR MÉRIDIONAL DE LA VILLE ANTIQUE

### *Le temple indigène au centre de la Fondation Pierre Gianadda et les vestiges du téménos/relais routier (parcelle n° 10'612) (fig. 9, 10 et 11)*

Suite à la découverte, en mai 1976, d'un temple indigène remontant au milieu du 1<sup>er</sup> s. av. notre ère, d'entente et avec le soutien de l'État du Valais et de la Commune de Martigny, Léonard Gianadda a décidé, en souvenir de son frère Pierre, décédé tragiquement, d'ériger sur ce terrain, en lieu et place de l'immeuble de seize niveaux projeté, une construction abritant ce sanctuaire, un musée archéologique et d'autres locaux d'exposition. Ainsi est née la Fondation Pierre Gianadda, très généreusement financée par l'auteur de cette initiative, dont le rayonnement culturel dépasse largement nos frontières, inaugurée le 19 novembre 1978.

Objets premiers de la Fondation, les ruines du temple (*cella* en maçonnerie sur un soubassement en pierres sèches) et d'un petit édicule adventice ont été visibles pendant quelques années au centre de l'édifice (fig. 9). Le développement des manifestations qui y sont organisées a conduit à l'utilisation de cet espace central pour des expositions et des concerts, de sorte qu'actuellement ne sont visibles que les murs maçonnés, fortement consolidés, de la *cella* du temple<sup>24</sup>.

À l'époque romaine, le temple a été compris dans un vaste téménos d'env. 85 sur plus de 136 m, dont la partie méridionale peut être considérée comme une station routière du *cursus publicus*. Des vestiges appartenant tous à ce grand enclos sacré ont été mis au jour, consolidés et restaurés entre 1982 et 1985 dans les jardins de la Fondation; ils constituent un maillon très intéressant de la visite du site de la ville antique:

– Le mur d'enceinte sud-ouest du téménos, qui avait oblitéré un podium en pierres sèches d'époque gauloise, a été dégagé et consolidé sur quelque 65 m; ses deux extrémités visibles, semblent pénétrer dans une sorte de tunnel, indiquant que ce mur se prolongeait de part et d'autre (fig. 10).

24. Les autres structures n'ont pas disparu: elles ont été recouvertes de sable sur lequel repose un plateau. Elles pourraient donc être redégagées. On peut noter que dans l'Acte de fondation de cette institution, du 24 février 1977, le premier but énoncé est le suivant: «Assurer la conservation et la mise en valeur des vestiges du temple gallo-romain découvert en 1976 à Martigny».



Fig. 11 — Martigny. Téménos. Le bassin du *frigidarium* des thermes de la station routière, sous une dalle protectrice, vu de l'ouest (photo Heinz Preisig, Sion).

– Près de la buvette, on a mis en évidence et restauré les murs d'une salle de réception à moitié chauffée par hypocauste.

– Non loin de là, en limite de propriété, des structures fragiles, appartenant à un complexe de caractère thermal – *praefurnium* et bassin du *caldarium*, bassin du *frigidarium* et installation hydraulique annexe (douche?) – ont été protégés par des abris (fig. 11). Malheureusement, comme dans le cas du *caldarium* des *thermes du forum*, les maçonneries qui se prolongent à l'extérieur des abris n'ont pas été coupées, de sorte que ces installations souffrent beaucoup des apports d'humidité par capillarité latérale et qu'à ce jour aucune solution satisfaisante n'a été apportée pour remédier à ce grave problème; le coût d'une telle opération sera très élevé et il faudra intervenir dans la propriété voisine...

Les vestiges découverts en 1985/1986 sous le bassin attendant à la Fondation, en 1995 lors de l'aménagement d'un ascenseur contre l'ancien arsenal et en 1997 sous le Pavillon Szafran, appartenant également à l'enclos sacré, n'ont, quant à eux, pas pu être mis en valeur.

**Le mithraeum** (parcelle n° 10'579 et 14'547) (fig. 12)

À 100 m au nord de la Fondation, à l'occasion du creusement pour implanter une cage d'ascenseur à un niveau inférieur à celui du reste de l'immeuble «Résidence la Romaine», un *mithraeum* a été mis au jour en 1993. Grâce à l'enthousiasme de Léonard Gianadda, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de la réalisation, il a été possible non seulement de le dégager dans son intégralité, bien au-delà des limites de l'immeuble, mais également, avec l'aide de la Confédération, du Canton du Valais et de la Commune de Martigny, de le conserver *in situ*, en lieu et place des caves et d'une partie du garage souterrain projetés. Il a été ouvert au public le 26 juin 1995. Par acte du 27 décembre 1994, la Commune de Martigny a été confirmée dans ses droits de propriétaire du *mithraeum* sis dans le sous-sol de l'immeuble<sup>25</sup>.



Fig. 12 — Martigny. L'angle est du *mithraeum* dans le sous-sol de l'immeuble «Résidence du forum» (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

25. La Commune est propriétaire de la PPE (propriété par étage) n° 15'035, constituée sur la parcelle n° 10'579, correspondant au n° 114 de la description d'étage et au 55% du bâtiment. Une servitude personnelle en faveur de la Confédération suisse a été inscrite au Bureau du registre foncier de Martigny le 8 août 1996; il y est précisé que toute modification à cet objet doit faire l'objet d'une autorisation de l'ayant droit.

Le bâtiment antique pouvant être montré dans son intégralité, il n'a donc pas été nécessaire de couper des structures maçonnées qui auraient pu créer un pont d'humidité. Comme l'immeuble contigu était déjà en construction lors de sa découverte, il n'a pas été possible d'éviter l'érection, au centre du sanctuaire, de la cage d'ascenseur, élément «raidisseur» de l'édifice moderne; six piliers de section circulaire ont également dû être implantés à l'intérieur du *mithraeum*. Toutes les structures modernes en béton ont été peintes en bleu nuit. Du côté de la rue du Pré-Borvey, se trouvent l'accès au site et deux vitrines signalant la présence de vestiges archéologiques. Les trois autels mis au jour dans le saint des saints du sanctuaire ne pouvant pas être replacés dans leur position première ont été déplacés et posés sur un podium en béton aux dimensions de l'original, à proximité d'une vitrine. En soirée, le sanctuaire et les autels sont illuminés et attirent l'œil des passants.

Directement accessibles depuis l'entrée, des gradins en béton sur lesquels les visiteurs peuvent s'asseoir dominant le monument. La présentation audiovisuelle commence par un obscurcissement total du lieu. Les *mithraea* n'étaient en effet éclairés que par la lueur de lampes à huile et de torches. Cette ambiance mystérieuse est évoquée par un éclairage de faible intensité des ruines qui se détachent du fond sombre des structures modernes ainsi estompées, cage d'ascenseur comprise. En fonction du commentaire enregistré (en français, en allemand ou en italien), les différents éléments constitutifs du monument sont éclairés à tour de rôle. La compréhension du site en est grandement facilitée. Le *mithraeum* est, avec l'amphithéâtre (dont l'accès est libre), le monument le plus visité de la ville romaine.

#### ***Thermes du sud-ouest: le bassin du tepidarium***

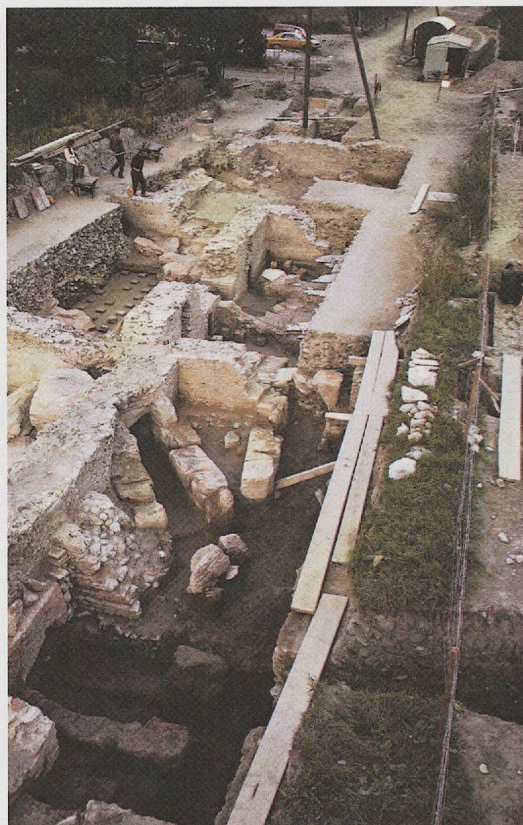
(parcelle n° 10'620; propriété communale) (fig. 13 et 14)

Paradoxalement, c'est une découverte effectuée il y a un peu moins de quarante ans qui a été l'objet de la dernière en date des mises en valeur de vestiges archéologiques à Martigny.

En 1974, avant le terrassement de l'actuelle rue du Forum, non loin de la Fondation Pierre Gianadda (qui n'existait pas encore), un établissement de thermes publics (que nous nommons actuellement *thermes du sud-ouest*) a pu être fouillé sur une surface d'environ 600 m<sup>2</sup>, alors que son corps principal devait en occuper au moins 1'850, sans compter plusieurs annexes (fig. 13). Parmi les parties dégagées alors, on relève notamment un vaste local de chauffe, avec ses foyers (*praefurnia*) en molasse qui alimentaient en air chaud le sous-sol de plusieurs espaces: un *caldarium* et plusieurs salles chauffées dont un *tepidarium* avec un bassin annexe. Repéré alors dans un sondage pratiqué hors emprise de la nouvelle rue, ce bassin, construit en saillie de la façade sud-est de l'édifice public, conserve encore son infrastructure (hypocauste) et une partie de ses *tubuli* verticaux qui garnissaient ses deux petits côtés (on note également, le long de trois de ses parois, la présence d'une rangée de *tubuli* horizontaux à env. 80 cm au-dessus de son fond). Le sol et les parois du bassin étaient plaqués de dalles de calcaire ou de marbre, qui ont presque toutes été récupérées. Une fois la documentation établie, le sondage avait été rebouché.

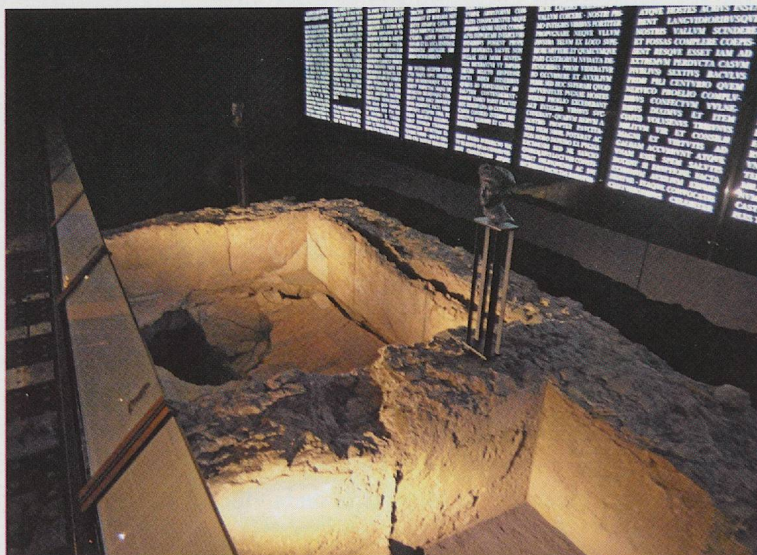
Après avoir été envisagée, une valorisation de ce secteur des thermes n'avait pas pu être réalisée. Ceux-ci passèrent l'hiver 1974/75 sous une tente qui les a mal protégés du gel; au printemps suivant, on procéda à leur remblayage.

Au début des années 1980, lors de la création du parking de la Fondation, nous avons fait valoir tout l'intérêt qu'il y aurait à réserver l'emplacement du bassin du *tepidarium*, ce qui a tout de suite enthousiasmé M. Gianadda. C'est ainsi que, pendant près d'une trentaine d'années, le public a été intrigué par la présence d'un espace engazonné insolite dans l'angle nord du parking. Périodiquement



◀ Fig. 13 — Martigny. *Thermes du sud-ouest*. Le secteur fouillé en 1974 sous l'actuelle rue du Forum, vu du sud. Au premier plan, la grande salle de chauffe avec ses *praefurnia*. Au centre de la photographie, deux salles chauffées (*tepidaria*). Ces vestiges ont été réenfouis.

▼ Fig. 14 — Martigny. *Thermes du sud-ouest*. Le bassin du *tepidarium* et le texte de César dans le pavillon inauguré le 11 octobre 2011. (© Archéologie cantonale, Martigny, photos François Wiblé).



était évoquée une hypothétique mise en valeur du bassin sous un abri protecteur; pendant longtemps, les conditions n'étaient pas réunies.

L'occasion s'est enfin offerte lorsque les services communaux ont fait part à Léonard Gianadda de la volonté de l'Administration communale de réaménager en 2011 la rue du Forum qui dessert la Fondation. Ce dernier a tout de suite demandé d'intégrer la mise en valeur du bassin du *tepidarium* dans le projet et en a trouvé le financement. Les fouilles ont débuté en 2010 et ont porté non pas sur ce dernier, mais sur son entourage immédiat. Il convenait en effet, dans un premier temps, de construire une sorte de caisson en béton étanche tout autour, pour éviter les apports d'humidité extérieurs. Le dégagement du secteur méridional du *tepidarium* proprement dit a montré que cette salle avait conservé une bonne partie de son dallage original et qu'un petit bassin, effondré, mais en relativement bon état, occupait son angle sud. On ne pouvait pas sacrifier ces intéressantes structures; décision fut donc prise de les intégrer au projet.

Ce n'est qu'après édification du pavillon, conçu par l'architecte John Chabbey, que l'on a enfin dégagé entièrement le bassin annexe du *tepidarium*, actuellement montré à l'air libre, mais à l'abri des intempéries et de l'humidité (fig. 14). Contre le mur du fond, on peut lire le texte de Jules César relatant la bataille d'Octodure qui, en 57 avant J.-C., opposa les Vénètes, habitants de la région, à la douzième légion romaine. Le bassin est flanqué des bustes des deux «pères fondateurs» de l'histoire de Martigny, Jules César et l'empereur Claude (41-54 après J.-C.), qui créa la ville neuve de *Forum Claudii Vallensium*<sup>26</sup>. Sur une balustrade sont fixés des panneaux explicatifs en français, italien, allemand et anglais ainsi que des traductions du texte de César.

Le pavillon s'étend jusqu'à la rue proprement dite; dans le prolongement du trottoir, les vestiges du secteur méridional du *tepidarium* sont visibles sous d'épaisses dalles de verre munies de pastilles antidérapantes. Sur le corps de la rue actuelle, l'emplacement des murs principaux des thermes mis au jour en 1974 est indiqué par des

26. Il s'agit de répliques en bronze, d'une part, du buste en marbre trouvé en 2007 dans le lit du Rhône à Arles et attribué à César par son inventeur et, d'autre part, de la tête d'une statue en marbre de l'empereur Claude découverte au début du xx<sup>e</sup> s. dans le théâtre de Vaison-la-Romaine, ville jumelée à Martigny.

bandes de pavés de couleur anthracite, en particulier dans le prolongement de ceux qui ont été mis en valeur, ce qui permet de visualiser partiellement l'extension de l'édifice, dont le secteur dégagé ne constitue qu'une portion.

Cette réalisation, présentée pour la première fois au public lors du Colloque sur la valorisation du patrimoine archéologique, a été inaugurée officiellement le 11 octobre 2011. Entre la Fondation Pierre Gianadda et le pavillon, l'architecte John Chabbey a conçu un plan d'eau à paliers successifs reliant les deux bâtiments, qui se termine par un rideau d'eau coulant contre un vitrage encastré dans la façade du *tepidarium*, évoquant le rôle essentiel de l'eau dans la vie quotidienne des habitants de la ville ancienne.

De par sa position centrale par rapport aux autres vestiges gallo-romains conservés à Martigny, en bordure d'un vaste parking et à proximité immédiate du musée archéologique, le pavillon du *tepidarium* est désormais le point de rencontre et d'informations incontournable pour tous ceux qui s'intéressent au lointain passé de l'antique capitale du Valais.

### ***Thermes du sud-ouest: le secteur nord-ouest du complexe monumental*** (parcelle n° 14'548)

En 1991, des sondages pratiqués au nord-ouest de la partie fouillée des thermes en 1974 ont montré que ces derniers, ainsi que leurs annexes, s'étendaient de ce côté de la rue sur une surface d'au moins 2'000 m<sup>2</sup>. Ils ont permis de préciser la largeur du corps de bâtiment et de repérer quelques murs de clôture, délimitant un enclos de forme irrégulière, contre lesquels des dépendances semblent avoir été édifiées. Vu l'état des maçonneries repérées, il importait de les conserver et de les protéger: on ne pouvait donc pas accepter la construction du garage souterrain prévu à cet emplacement.

Les négociations menées avec le propriétaire du terrain, Léonard Gianadda, toujours acquis à la cause de l'archéologie, ont abouti, le 29 janvier 1993, à la convention suivante: l'Administration communale de Martigny acquiert ces 2'000 m<sup>2</sup> de terrain<sup>27</sup> dont M. Gianadda garde la densité (surface de plancher constructible, proportionnelle à celle du terrain). Le coût total de l'opération est réparti entre la Confédération, la Commune de Martigny et l'État du Valais<sup>28</sup>. La convention stipule en outre les conditions de l'éventuelle fouille et mise en valeur du terrain ainsi protégé (procédure, niveau futur d'une éventuelle protection des vestiges, jouissance du terrain, etc.). La préservation de ces thermes monumentaux est donc assurée.

En complément de la mise en valeur du *tepidarium*, il est prévu de mettre en évidence, sur le terrain acquis en 1993 par la Commune de Martigny, le reste du plan du corps central des thermes, selon un système qui sera adopté en fonction du résultat de sondages complémentaires (simple marquage au sol comme sur le corps de la rue, pose d'éléments préfabriqués plus volumineux, remontage de murs «à l'ancienne» – cette dernière solution n'ayant de loin pas notre faveur –, ou autre).

### ***Via per Alpes Poeninas – voie dallée*** (parcelle n° 13'540; propriété communale) (fig. 15)

En avril 1995, à l'occasion de l'aménagement d'un passage sous la voie du chemin de fer Martigny–Orsières (aujourd'hui «Saint-Bernard Express»), reliant le parking de la Fondation Pierre Gianadda au site de l'amphithéâtre, fut découvert le seul tronçon de route dallée d'époque romaine connu en Suisse. Il s'agit de celle qui, par le col du Grand Saint-Bernard, reliait très directement l'Italie aux pays rhénans par le Plateau suisse: au pied du Mont-Chemin, après avoir longé le portique

27. En 1995, la Commune a unilatéralement échangé quelque 234 m<sup>2</sup> de ce terrain, à proximité immédiate des immeubles «Résidence La Romaine», contre deux bandes d'une surface totale de 338 m<sup>2</sup> (parcelle n° 15'105), située au carrefour de la rue du Pré-Borvey et de la rue du Forum, qui n'offrent aucun intérêt archéologique (mutation n° 4937). Le 29 novembre 1996, a été enregistrée au registre foncier une servitude de restriction de jouissance en faveur des trois instances publiques..

28. Confédération: 35 %; État du Valais: 32,5 % et Commune de Martigny: 32,5 %. Pour plus de précisions, voir Wiblé, *Vallesia* 1994, p. 290, note 34.



Fig. 15 — Martigny. Tronçon de la voie dallée, en provenance du col du Grand Saint-Bernard à son entrée dans la ville romaine, non loin de l'amphithéâtre. À gauche, l'angle est d'un grand complexe architectural, probablement un grand enclos sacré. Vue prise du sud (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

monumental double du téménos, cette voie pénétrait dans la ville. Une fouille en extension a permis de la suivre sur près de 80 m et de repérer l'angle oriental d'un grand enclos (sacré?) contigu au téménos et de même orientation. Le corps bombé de la voie, large de 4 m au maximum, est composé de dalles de calcaire d'un côté (au nord-ouest) et de gneiss de l'autre (au sud-est) reposant sur d'importantes couches successives de gravier, bordées par des dalles disposées verticalement. Ces vestiges ont été consolidés, restaurés et intégrés au parcours archéologique en 1996, selon les principes adoptés à la Promenade archéologique.

### L'amphithéâtre

(parcelle n° 10700; propriété de la Confédération helvétique) (fig. 16)

En 1978, une tranchée bien implantée dans le petit axe du monument en révéla les grandes lignes du plan. Les travaux de fouilles et de dégagement (l'arène était enfouie sous six mètres de limon) s'étagèrent sur plusieurs années. L'architecte martigneraise Jean-Paul Darbellay en projeta, planifia et dirigea les travaux de consolidation, de restauration partielle, de mise en valeur et d'aménagement pour en faire non seulement un monument attractif du point de vue archéologique, mais également un nouveau lieu de spectacles. Peu après, les travaux de fouilles, les murs de l'édifice, parfois en très mauvais état, furent consolidés et restaurés, voire reconstruits «à l'antique», jusqu'à des hauteurs n'excédant jamais les niveaux indubitablement attestés par l'analyse archéologique. Ainsi, le *balteus* (parapet) surmontant le mur du podium (bordant l'arène), n'a pas été remonté, bien que l'on ait retrouvé certains éléments de son couronnement en schiste (couvertine). Les voûtes des *carceres* et celle du couloir menant au *pulvinar* ont pu être reconstituées, avec des voiles de béton ou des claveaux en tuf, car il en restait assez d'éléments originaux.



Fig. 16 — Martigny. Amphithéâtre. Démonstration de l'Ermine Street Guard dans le monument restauré en 1991 (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

Plusieurs murs ont été doublés du côté de la *cavea* par des murs en béton, avec semelle en L, qui contiennent la poussée du talus à la place des structures anciennes. Cette restauration «maximaliste», qui découle de la volonté d'y organiser des spectacles, a bien évidemment eu pour conséquence d'estomper l'aspect de ruine «romantique» qu'avait le monument avant notre intervention et qu'il aurait peut-être partiellement conservé si l'on avait uniquement consolidé et non pas remonté de grands pans de maçonneries.

Les travaux de restauration et de mise en valeur du monument antique dont l'État du Valais a été le maître d'œuvre jusqu'en 1988 (dès 1989, c'est la Commune de Martigny qui a assumé cette tâche) ont été financés par la Confédération (50%), la Fondation Pro Octoduro (15% jusqu'en 1985), la Commune de Martigny (15%) et l'État du Valais (20%, respectivement 35% depuis 1986).

La Commune de Martigny a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du site en vue de manifestations diverses (responsable: Mme Monique Conforti) et en a assumé le 85% du coût, le reste étant pris en charge par l'État du Valais.

Une servitude de superficie d'une durée de 30 ans a été constituée le 9 avril 1991, en faveur de la Commune de Martigny, qui comporte le droit d'usage exclusif du monument et de ses abords. Elle a été enregistrée au registre foncier le 15 avril 1991.

Un règlement d'utilisation en fait partie. La Commune a l'obligation de maintenir le site en parfait état et assume toutes les responsabilités pour les dommages de toute nature qui pourraient y être occasionnés.

Une semaine après sa première ouverture à la population martigneraise, l'amphithéâtre restauré fut inauguré solennellement le 15 juin 1991 dans le cadre du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération; cette manifestation fut suivie de la première représentation officielle du *Nicolas de Flue* d'Arthur Honegger et Denis de Rougemont. Depuis lors, chaque année, en plus de joutes sportives et de manifestations culturelles, l'amphithéâtre accueille, vers le début du mois d'octobre, le «combat de reines du Comptoir», au cours duquel s'affrontent les vaches «reines» des troupeaux valaisans et qui a toujours un énorme succès.

#### *Aqueduc* (hors plan archéologique) (fig. 17)

L'aqueduc (ou l'un des aqueducs) qui alimentait en eau la ville de *Forum Claudii Vallensium*, connu depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> s., a fait l'objet d'un repérage et d'un dégagement partiel entre 1995 et 1997, ainsi que de la mise en valeur d'un petit tronçon avec petite chute, visible depuis 1997 au pied du Mont-Chemin, le long du Parcours Vita, à env. 2,9 km au sud-ouest du forum.

### DANS LE SECTEUR SEPTENTRIONAL DE LA VILLE ANTIQUE

#### *Premiers sanctuaires chrétiens sous l'église paroissiale* (parcelle n° 146; propriété de la paroisse catholique) (fig. 18)

Entre 1990 et 1993, des fouilles archéologiques entreprises à l'occasion de la restauration de l'église paroissiale de Martigny, ont montré que les origines de cet édifice remontent à l'aménagement, vers le milieu du IV<sup>e</sup> s. de notre ère, d'une première chapelle chrétienne dans un complexe extra-muros, vraisemblablement une *villa suburbana*, dont les plus anciennes structures datent de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et dont l'orientation générale diffère de celle du tissu urbain d'époque romaine. Le propriétaire des lieux, un adepte de la nouvelle foi, assurément, a sans doute fait don à la communauté chrétienne naissante de plusieurs locaux situés dans l'angle sud de la grande propriété. Deux d'entre eux, pourvus d'un sol en mortier, ont vraisemblablement été réunis à cette occasion pour former une salle

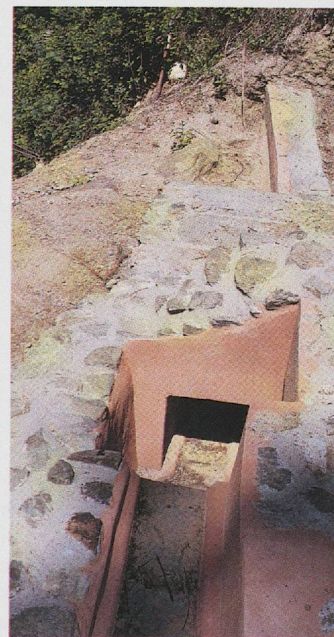
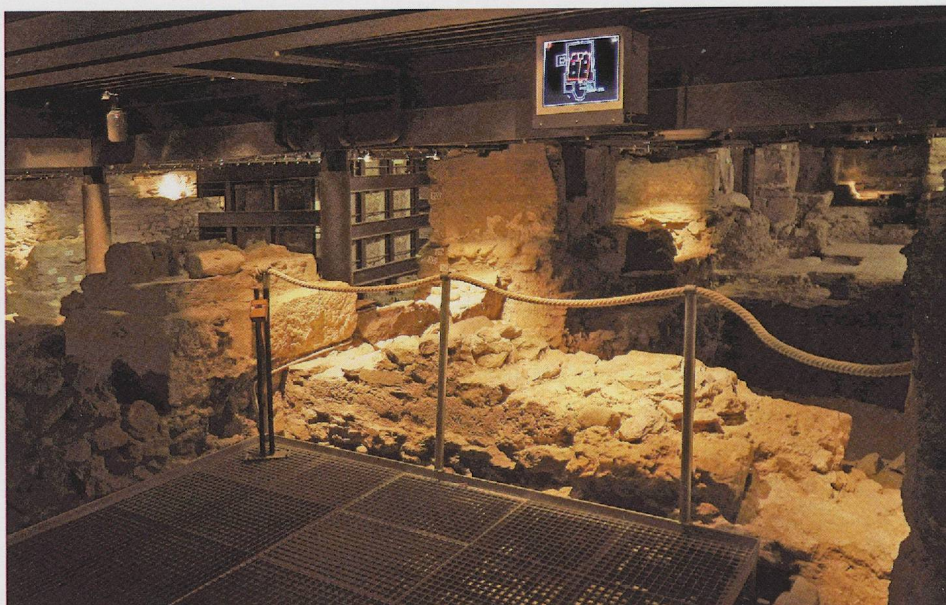


Fig. 17 — Martigny. Au pied du Mont-Chemin, l'aqueduc à l'emplacement où était aménagée une petite chute (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



Fig. 18 — Martigny. Le caveau archéologique aménagé dans le sous-sol de l'église paroissiale (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



d'environ 9,30 x 3,80 m; par l'adjonction, du côté oriental, d'une abside en forme d'arc de cercle outrepassé, ils constituent cette première chapelle. Au cours de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s., la nef du sanctuaire fut élargie et l'on aménagea dans une des salles situées au sud de l'abside un baptistère de forme approximativement trapézoïdale, de modestes dimensions. À l'ouest, la façade est flanquée d'une sorte de narthex assurant la liaison entre les différentes composantes de ce complexe que l'on peut qualifier de premier groupe épiscopal du Valais. Dans le courant du V<sup>e</sup> s., ou peut-être dans la première moitié du VI<sup>e</sup>, cet ensemble fit place à une église double. On construisit d'abord l'église nord, d'environ 19,50 x 7,80 m, pourvue d'une abside semi-circulaire surélevée, au-dessus de la précédente, dans un chevet quadrangulaire, tout en maintenant le baptistère en fonction. Dans une seconde phase, ce dernier fut désaffecté et remplacé par le chœur de l'église sud, approximativement carré. Le baptistère fut déplacé à un emplacement non reconnu. L'église double fut l'objet de nombreux agrandissements et transformations, même après avoir perdu son statut de cathédrale, après le déplacement à Sion, entre 549 et 585, du siège épiscopal.

Après l'achèvement de travaux archéologiques, on conserva les vestiges sous une dalle protectrice coulée sur un coffrage «perdu» en tôle profilée peinte de couleur bleu nuit, qui constitue le plafond du caveau archéologique<sup>29</sup>. Dans cet espace, on ne peut pas circuler librement du fait de sa faible hauteur<sup>30</sup>. Pour rendre accessibles au public ces précieux témoins du début du christianisme valaisan, un projet de mise en valeur fut élaboré et réalisé grâce à l'appui de la Fondation Pro Octoduro et surtout de la Loterie Romande. On accède au caveau par un escalier extérieur installé là lors de l'aménagement d'un premier chauffage au charbon de l'église. Après avoir traversé un petit vestibule, on pénètre dans l'espace archéologique, à un endroit où il est possible de se tenir debout. On y a aménagé une petite estrade en caillebotis sur laquelle les visiteurs se tiennent. De là, ils peuvent suivre un commentaire enregistré (en français, en allemand, en italien ou en anglais), illustré de documents apparaissant sur un écran (montrant notamment les différents aménagements qui ne sont pas visibles depuis l'estrade, ainsi que des plans des étapes de construction); en relation avec le texte, les structures des différentes périodes sont éclairées à tout de rôle. La première présentation audiovisuelle du site eut lieu le 13 octobre 1998 en présence de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss et de Mgr Norbert Brunner, évêque de Sion.

29. Cette technique offre de nombreux avantages: sa construction ne nécessite que peu de points d'appui sur les ruines et l'étanchéité de la tôle évite leur «inondation» par le lait de ciment et d'eau de rinçage lors du coulage de la dalle. De plus, ce plafond, très esthétique, possède tout de suite son aspect définitif.

30. Les vestiges étaient en effet enfouis peu profondément dans le sous-sol; par ailleurs, on ne pouvait pas surélever le sol de l'église actuelle.

## DES CHOIX PARFOIS DIFFICILES

La décision de maintenir visible des vestiges, avec les contraintes multiples, notamment financières, que cela entraîne, a été motivée non seulement par leur état de conservation et leur intérêt intrinsèque, mais également en considération de leur situation topographique. À côté des sites excentrés de l'église paroissiale et de l'aqueduc, nous avons donc privilégié trois secteurs:

- Le centre de la ville romaine, autour du forum qui, à long terme, sera mis en valeur: Promenade archéologique avec les *thermes du forum*, la cave, la *rue de la Basilique*, la *domus Minerva*, etc. et, de l'autre côté de la rue du Forum, la *domus du Génie domestique*;
- Le secteur méridional de la ville antique: téménos/relais routier avec l'*area sacra* de la Fondation Pierre Gianadda, *mithraeum* et *tepidarium* des *thermes du sud-ouest*;
- Le secteur de l'amphithéâtre (avec la voie romaine), relié au précédent par un passage piéton aménagé sous la voie du Saint-Bernard Express.

Ainsi, pour éviter la multiplicité et une trop grande dispersion des sites, certains vestiges qui ne manquaient pas d'intérêt, en particulier des installations d'hypocauste et de bains privés, n'ont pas été préservés, même si leur état de conservation était un peu meilleur que d'autres que l'on a mis en valeur, notamment dans le cadre de la Promenade archéologique.

## VISITES ARCHÉOLOGIQUES

Du fait de l'éloignement des sites et du nombre relativement limité des visiteurs, il ne serait pas envisageable, du point de vue financier, d'engager des surveillants permanents. Quant à laisser l'accès libre aux secteurs les plus intéressants, de les placer «sous la sauvegarde du public», il ne saurait en être question du fait des déprédations répétées et des actes de vandalisme et d'incivilités dont la fréquence ne cesse d'augmenter ces dernières années<sup>31</sup>.

L'accès au *tepidarium*, point de départ de tout circuit archéologique, à l'amphithéâtre, par la voie dallée, à la *domus du Génie domestique*, ainsi qu'aux espaces non couverts de la Promenade archéologique, est libre. Ce n'est pas le cas du *mithraeum*, du *caldarium* des *thermes du forum*, de la cave romaine, de la *domus Minerva* et du sous-sol de l'église paroissiale, qui ne sont accessibles qu'à l'occasion de visites guidées organisées en collaboration avec l'Office de tourisme de Martigny (parfois conjointement avec la Fondation Pierre Gianadda<sup>32</sup>) ou directement par l'archéologie cantonale, mais seulement pour des groupes particuliers — spécialistes, voyages d'étude, sociétés savantes ou à but culturel. Le billet d'entrée à la Fondation Pierre Gianadda, donne accès non seulement au Musée gallo-romain, complément indispensable à la visite des sites mentionnés ci-dessus, mais également aux vestiges antiques conservés dans son enceinte.

## BIBLIOGRAPHIE D'ORIENTATION

Sur la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium*, on consultera l'ouvrage suivant, richement illustré:

WIBLÉ François, *Martigny-la-Romaine*, Martigny, Fondation Pierre Gianadda, 2008, avec bibliographie raisonnée.

Les travaux de restauration et de mise en valeur des vestiges n'ont pas fait l'objet de publications spécifiques. Ils sont souvent mentionnés dans nos chroniques annuelles des fouilles de Martigny parues dans les *Annales valaisannes* 1975 à 1987 (fouilles de 1974 à 1986) et dans la revue *Vallesia* dès 1988 (fouilles de 1987 et suivantes).

31. Voir ci-dessus, notamment note 11.

32. Actuellement, en été, du vendredi au dimanche entre le 15 juillet et le 15 août, ces visites sont gratuites pour les possesseurs d'un billet d'entrée à la Fondation.

Certains monuments ont fait l'objet de contributions plus détaillées:

- LEVEAU Philippe et WIBLÉ François, «La station routière et le "téménos" de Martigny», in: *La statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'Empire romain*, éd. Jérôme France et Jocelyne Nelis-Clément, éditions Ausonius (à paraître, Paris 2012).
- WIBLÉ François, *L'amphithéâtre romain de Martigny* (avec des contributions d'Antoine Lugon et de Claude Olive), Martigny 1991, 83 pp.
- WIBLÉ François, «Le mithraeum de *Forum Claudii Vallensium* / Martigny (Valais)», *Archéologie suisse* 18, 1995-1, pp. 2-15.
- WIBLÉ François, «Une cave romaine à Martigny», in: Franz E. Koenig - Serge Rebetz (éd.), *Arculiana, Recueil d'hommages offerts à Hans Bögli*, Avenches 1995, pp. 333-344.
- WIBLÉ François, «La gestion de l'eau dans la ville de *Forum Claudii Vallensium* / Martigny (Valais, Suisse)», in: Nicolas Mathieu, Bernard Rémy et Philippe Leveau (dir.), *L'eau dans les Alpes occidentales à l'époque romaine*, Cahier du CRHIPA n° 19, Grenoble 2011, pp. 213-237 (Actes du colloque de Grenoble, Musée dauphinois, 14-16 octobre 2010).
- WIBLÉ François, «Le forum de Martigny / *Forum Claudii Vallensium* (Valais / Suisse)», in: Alain Bouet (dir.), *Le forum en Gaule et dans les régions voisines*, à paraître en 2012 dans la collection Mémoires des éditions Ausonius (Paris).
- WIBLÉ François, *Le tepidarium et les thermes du sud-ouest de Forum Claudii Vallensium*, Martigny, Fondation Pierre Gianadda (à paraître).